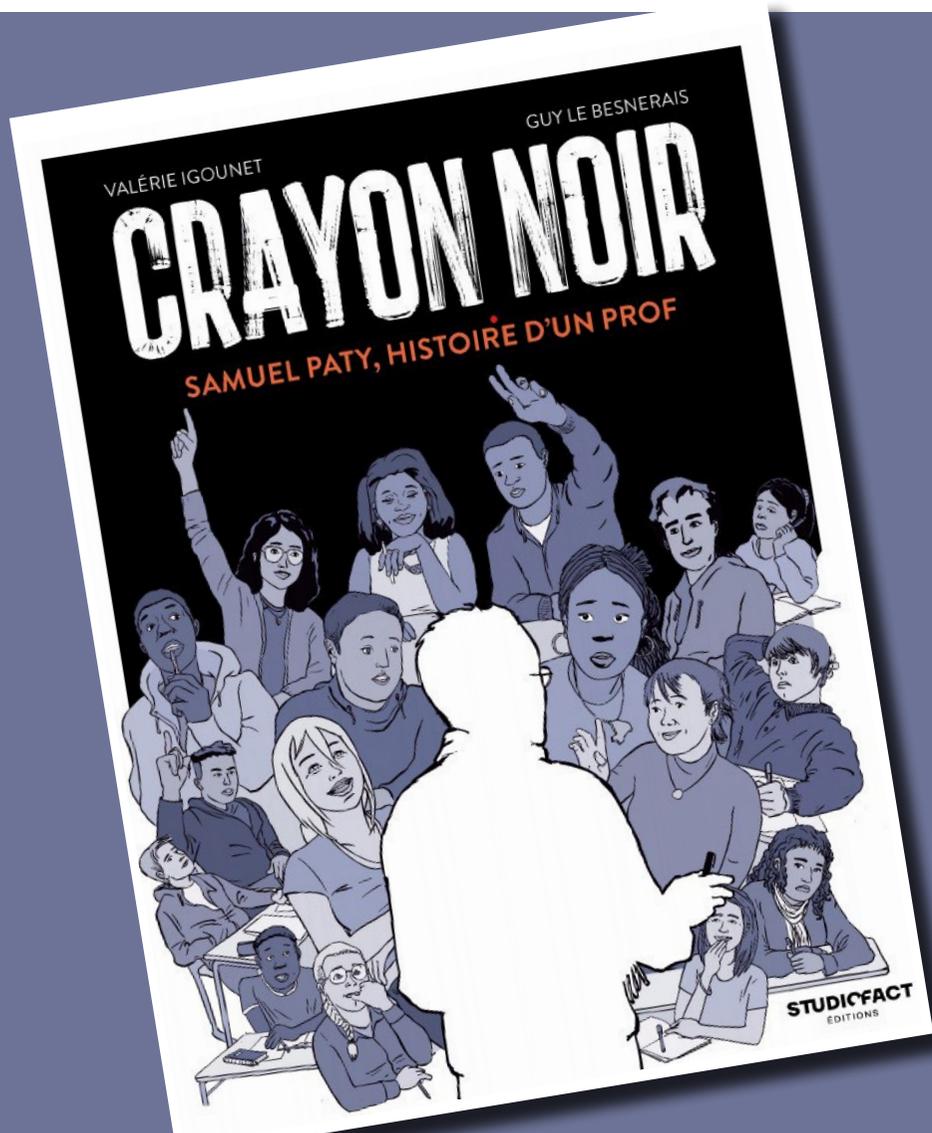




ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité



Dossier
d'accompagnement
pédagogique du roman
graphique *Crayon Noir*,
Samuel Paty,
histoire d'un prof
Pour les enseignants
en collège ou lycée.

Dossier réalisé par

Barbara JAMIN DE CAPUA
Chargée de mission d'inspection,
Histoire-Géographie

Benjamin MERCIER
Professeur d'Histoire-Géographie

SOMMAIRE

EDITO / p.2

INTRODUCTION / p.3

INTERVIEW / p.5

CHRONOLOGIE / p.8

LA SORBONNE / p.10

LETTRE DE JEAN JAURÈS / p.12

DISCOURS D'EMMANUEL MACRON / p.14

LE PROCÈS DE JANVIER 2015 / p.16

LES CARICATURES DE *CHARLIE HEBDO* / p.19

LA FABRIQUE DE L'ISLAMISME / p.22

AL-QAÏDA / p.26

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION / p.28

JE SUIS CHARLIE / p.30

ISLAMIQUE OU ISLAMISTE ? / p.33

LE BLASPHEME ? / p.36

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN ADMINISTRATIFS / p.38

LA TRAQUE / p.41

L'EFFET DE MEUTE / p.43

COMPLICES / p.46

LES INDICS / p.47

L'ASSASSINAT / p.49

MISE EN SCÈNE EN LIGNE / p.52

LE CHOC DES IMAGES / p.54

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES VICTIMES DU TERRORISME / p.56

PRIX SAMUEL PATY / p.58



CONTEXTE



RESSOURCES



PISTES DE TRAVAIL

EDITO



Un peu plus de trois ans se sont écoulés depuis le 16 octobre 2020 et cette soirée tragique où notre pays se retrouvait sidéré devant la violence de l'attentat qui venait de frapper un homme, un citoyen, un professeur d'histoire-géographie.

Professeur de la République, Samuel Paty remplissait sa mission, noble et exigeante, depuis de nombreuses années, dans son collège tranquille des Yvelines ;

Professeur de la République, il formait des esprits libres et éclairés pour que chacun de ses élèves puisse trouver sa place dans notre société et exprimer l'étendue de ses talents et de ses compétences ;

Professeur de la République, il transmettait son savoir et enseignait la liberté d'expression et de pensée : en confrontant et respectant la pluralité des idées et en luttant contre l'ignorance.

Samuel Paty enseignait l'histoire et la géographie, disciplines essentielles pour les élèves qui, dans des moments de crise, nationale ou internationale, se tournent vers leurs professeurs pour trouver des réponses fondées sur des connaissances scientifiques et vérifiées, des savoirs solides et confortés par les archives et des valeurs humanistes.

Aujourd'hui, trois ans après la tragédie, et alors que l'Ecole a été la cible à nouveau de l'islamisme radical en octobre 2023 avec l'assassinat de Dominique Bernard, enseignant de lettres, à Arras, nous n'oublions pas Samuel Paty.

« Allumons les esprits,
c'est notre loi première,
Et du suif le plus vil faisons une
lumière. »

Victor Hugo,
Les Quatre vents de l'esprit,
1881

Dans ce contexte, le remarquable roman graphique *Crayon noir, Samuel Paty, histoire d'un prof* (StudioFact Editions) est un outil original et accessible, pour revenir sur la genèse de cet attentat, analyser les mécanismes de l'engrenage qui ont conduit au pire, et comprendre les enjeux que soulève cette tragédie.

Ainsi, avec ce livret pédagogique, qui accompagne cette œuvre artistique et que nous avons voulu accessible à tous les enseignants de toutes les disciplines, chacun pourra aborder avec ses élèves les notions de liberté d'expression et de laïcité, la situation géopolitique internationale, ou encore le rôle et les dangers des réseaux sociaux, notamment en matière de diffusion d'une rumeur... Je vous invite donc à vous saisir de ce support pédagogique, attractif également pour les élèves, et particulièrement bien construit pour les faire réfléchir.

Par votre engagement, vos enseignements et votre vigilance, notre Ecole reste solide face aux dangers qui la menacent et l'institution se tient à vos côtés pour vous accompagner. Continuer à faire prospérer le projet républicain en ce qu'il est le plus prometteur rempart contre toutes les formes de barbarie, de rejet et de violence, tel est aussi le moteur de notre mobilisation sans faille et de notre action collective et quotidienne pour que vive pleinement le droit à l'éducation et à la formation, celui d'être intégré, de s'émanciper, de s'élever socialement, par ses mérites, son talent et son travail, celui de donner à tous et à chacun les mêmes chances et les mêmes atouts, celui d'accéder à la culture et au savoir.

Étienne Champion,
Recteur de l'académie de Versailles

INTRODUCTION

Ce livret a été réalisé pour accompagner les exemplaires de *Crayon noir** distribués dans chaque collège et lycée de l'académie de Versailles. Il a été conçu pour apporter des éléments de compréhension et de contexte aux enseignants qui désireraient utiliser ce roman graphique dans une séquence pédagogique. Voulu comme un outil pratique, il est construit sous la forme de fiches qui s'appuient sur des vignettes ou des planches, sélectionnées pour la richesse des champs qu'elles ouvrent. Ce travail se veut donc une aide pour une éventuelle utilisation avec les élèves mais aussi comme un support d'approfondissement de la réflexion à partir de cette œuvre. Ce support ne se veut pas exhaustif et encyclopédique, mais accessible et pratique.

L'assassinat de notre collègue Samuel Paty a été un véritable séisme dans toute la communauté éducative. Pouvoir lire cette histoire vécue dans un roman graphique nous procure à la fois un sentiment de familiarité et d'étrangeté. Car *Crayon noir* est avant tout une œuvre.

Les événements présentés sont étayés par une recherche documentaire et des témoignages directs, mais font partie intégrante d'une œuvre artistique, avec tout ce qu'elle comporte de choix et d'interprétations, de procédés littéraires et graphiques. C'est donc en tant qu'œuvre travaillant sur un événement que cet ouvrage prend toute son étoffe et sa complexité.

C'est pour cela qu'une attention particulière a été portée au lexique, aux aspects chronologiques et aux références d'accompagnement. Ce livret s'adresse à tous les enseignants, quels que soient leur discipline ou leur niveau d'enseignement.

Les entrées choisies s'adressent donc aussi bien à des enseignants avertis qu'à ceux qui débutent sur certaines questions spécifiques soulevées par cet ouvrage.

Car les thématiques abordées par *Crayon noir* sont importantes et au cœur de nos préoccupations d'éducateurs et de pédagogues, avec des enjeux civiques, de l'éducation aux médias et des questions vives de notre société. Si ce livret peut apporter une pierre à la construction d'une conscience civique et à l'édification de l'esprit critique de nos élèves, il aura fait honneur aux missions de l'école de la République.

* *Crayon Noir, Samuel Paty, histoire d'un prof*, de Valérie Igounet et Guy Le besnerais, StudioFact Editions, 2023. Planches reproduites avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

Il a été décidé d'utiliser dans ce livret la dénomination de Mahomet, et non de Muhammad, ou Mohammed, pour se conformer à l'usage qui en est fait par les auteurs de *Crayon noir*, à l'image du choix également opéré par Samuel Paty dans ses cours.

Mahomet est la déformation linguistique francisée du prénom du prophète de l'islam, entrée en usage dans la langue française à partir du XIe siècle, dont la première attestation connue se trouve dans *La Chanson de Roland*, reprise ensuite par la première traduction du Coran en latin par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, en 1142. L'emploi du nom Mohammed est en revanche attesté depuis le XVIe siècle. Historiquement, ce nom a connu une multitude de variations en fonction des époques ou des régions.

Pour certains musulmans, cette dénomination traduirait une vision dépréciative et insultante, colonialiste, et une méconnaissance de l'islam.

Le caractère péjoratif de cet usage ne repose cependant pas sur des critères objectifs et l'usage le plus courant est encore aujourd'hui celui de Mahomet, comme l'atteste par exemple la fiche Wikipédia. Dans les programmes scolaires (voir par exemple le programme d'accompagnement d'Histoire de 5^e <https://eduscol.education.fr/document/17842/download>), il a été choisi d'opter pour l'appellation Muhammad. Les spécialistes de la question varient également dans leur usage : l'islamologue François Déroche, écrit Muhammad, l'historienne Jacqueline Chabbi, écrit Mahomet, le linguiste Tristan Vigliano alterne les usages en fonction du thème.

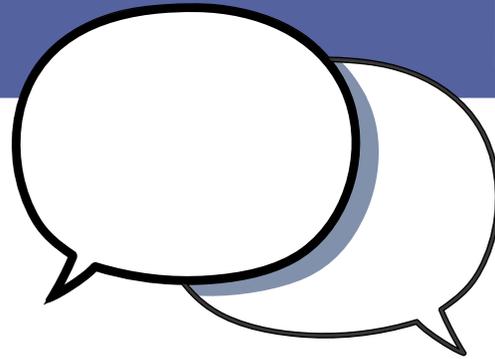
Quel que soit le nom employé, l'important est le respect et l'exactitude des propos que l'on tient.



Un article qui récapitule l'historique de l'usage :
<https://acver.fr/CN2>

Un article de Tristan Vigliano, universitaire spécialiste de la question, auteur de *L'islam e(s)t ma culture* :
<https://acver.fr/CN3>

INTERVIEW



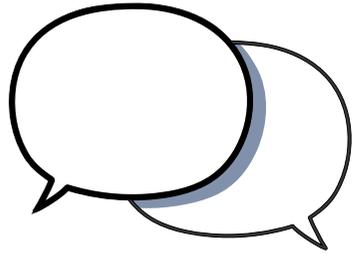
@Catherine Girma

VALÉRIE IGOUNET,
L'AUTRICE



@Catherine Girma

GUY LE BESNERAIS,
LE DESSINATEUR



VALÉRIE IGOUNET

Comment ce projet est-il né et quel en a été l'élément déclencheur ?

Le projet est né quelques semaines après l'assassinat de Samuel Paty. J'ai découvert une publication complotiste particulièrement ignoble qui se focalisait sur l'aspect technique du meurtre et tentait d'expliquer qu'avec le couteau utilisé par le terroriste, une décapitation était impossible. Cette publication a certainement été l'élément déclencheur.

Historienne de profession, quelle méthode avez-vous adoptée pour relater l'histoire de Samuel Paty et écrire cette œuvre ?

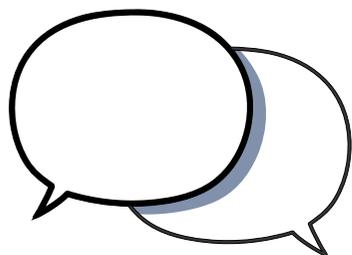
J'ai adopté la méthode d'une historienne du temps présent, la même que je pratique depuis mes premiers travaux de recherche en université : l'utilisation (et quand cela est nécessaire la confrontation) de sources historiques écrites et orales. J'ai ainsi mené une enquête pendant plus de deux ans pour reconstituer les faits le plus précisément possible à partir des documents. En parallèle, j'ai effectué des entretiens avec notamment des témoins de l'événement, parmi lesquels des enseignants du collège du Bois d'Aulne. Avec l'ensemble de ces sources, nous avons pu restituer une histoire fidèle et minutieuse, concernant Samuel Paty mais aussi d'autres protagonistes de *Crayon noir* qui est, en somme, un livre d'histoire.

Pourquoi avoir choisi la forme du roman graphique ?

Je voulais avant tout m'adresser à la génération des élèves de Samuel Paty qui utilise et s'informe essentiellement par les réseaux sociaux, au centre de cette histoire tragique. Le roman graphique « incarne » l'enseignant qu'était Samuel Paty. Et c'est justement par la reproduction de certaines sources que nous y sommes parvenus. Nous nous sommes, par exemple, appuyés sur le cahier de classe de Samuel Paty. Pendant toute la narration (depuis la rentrée de septembre 2020 jusqu'à son assassinat), nous « suivons » l'enseignant à partir de ce document (reproduit partiellement) qui, rajouté à d'autres sources, a permis en quelque sorte de voir et d'entendre Samuel Paty. Cette remarque s'applique à la reproduction d'autres supports graphiques (comme plusieurs échanges partagés sur les réseaux sociaux) et aussi aux personnes représentées dans *Crayon noir* à travers leurs témoignages.

Que signifie pour vous, la distribution du roman graphique *Crayon Noir* dans tous les CDI des collèges et lycées de l'académie de Versailles ?

Cela signifie beaucoup. Lors des rencontres que nous faisons pour présenter l'ouvrage, les enseignants nous expliquent que ce livre est très important. Une grande majorité d'entre eux est traumatisée. *Crayon noir* est un livre hommage à Samuel Paty mais aussi à cette profession. Aujourd'hui, certains professeurs utilisent des planches de *Crayon noir* pour leurs cours d'histoire et d'EMC. Ce roman graphique semble donc permettre d'aborder des notions fondamentales en collèges et en lycées. Par ailleurs, sa présence dans les CDI donnera la possibilité aux élèves d'y accéder librement et de découvrir cette histoire terrifiante à leur rythme. Je trouve donc que l'académie de Versailles (dans laquelle se trouve le collège où enseignait Samuel Paty) leur « offre » un objet plus que symbolique.



GUY LE BESNERAIS

Pourriez-vous nous expliquer quels ont été vos partis pris graphiques pour illustrer *Crayon Noir* ?

Crayon Noir présente une histoire complexe entièrement fondée sur des documents et des entretiens. La forme du roman graphique permet de composer ces éléments pour que le lecteur comprenne ce qui s'est passé. Après le prologue, nous avons suivi une organisation chronologique présentant le quotidien de Samuel Paty durant les six semaines séparant la rentrée 2020 et son assassinat, et, en parallèle, la trajectoire du terroriste. J'ai choisi un dessin réaliste et une structure classique en cases pour l'action principale. A cette structure, s'ajoutent des éléments graphiques (feuilles de notes de cours de Samuel Paty, images évoquées dans ses cours) et l'intervention des témoins sous forme de petits personnages placés en dehors des cases qui donnent leur point de vue rétrospectif sur la scène. Il faut mentionner le rôle de la couleur, réalisée par Mathilda, qui, outre son caractère esthétique, permet d'améliorer la lisibilité des éléments juxtaposés.

Quelle a été votre intention derrière les quelques planches qui s'affranchissent des règles graphiques « classiques » d'écriture de roman graphique (par exemple les pages 37, 54-55, 98)?

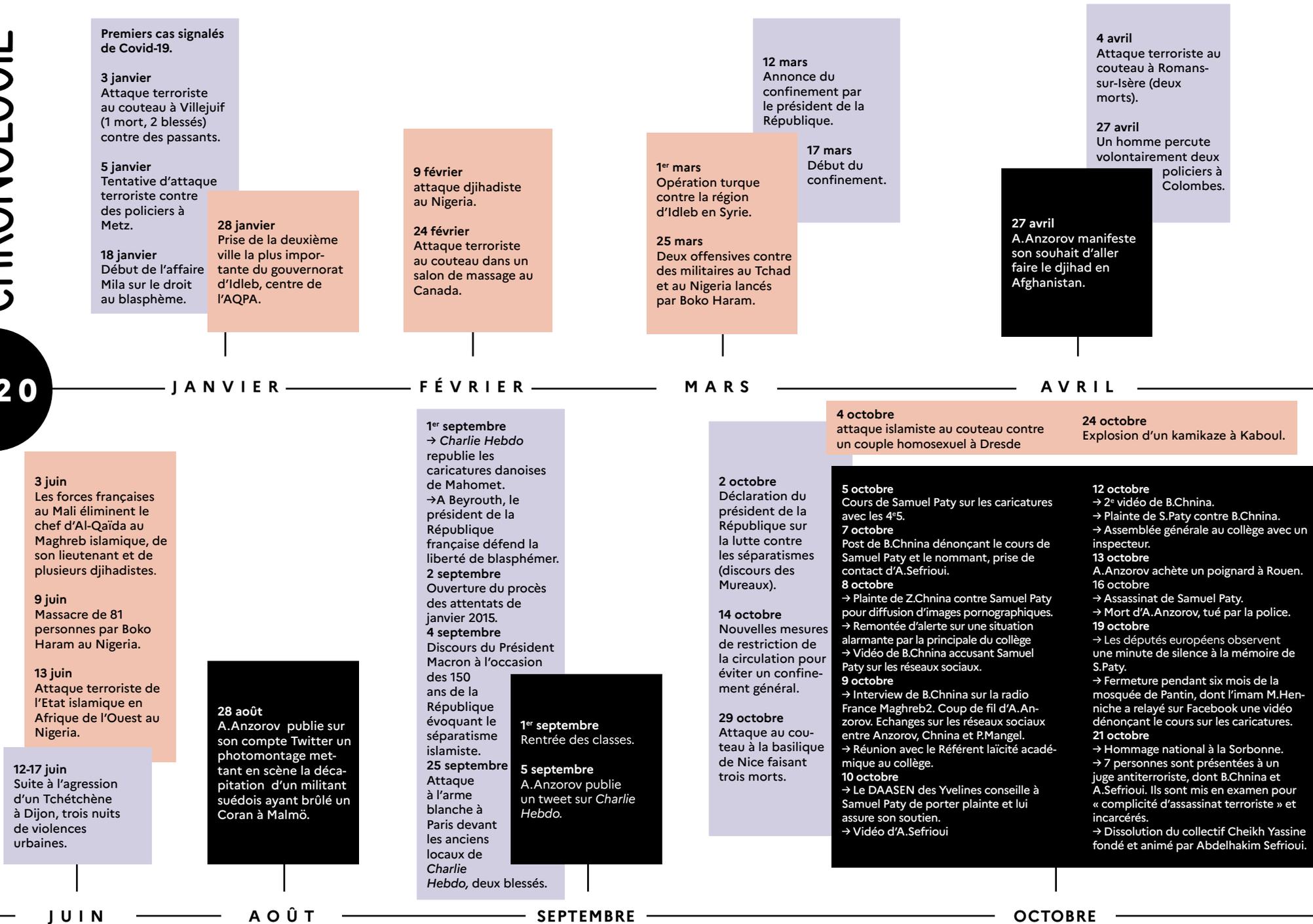
La structure décrite ci-dessus est en effet souvent interrompue par des pages ou des doubles pages dont la composition permet d'élargir le point de vue (aperçu de l'actualité début septembre, p. 30-31, trajectoire d'un professeur d'histoire-géo p. 34-35), de faire apparaître un ensemble d'événements reliés les uns aux autres (réseaux sociaux p. 54-55 ou p. 98, actions réciproques de la principale et des agresseurs p. 86-87 et p. 88-89), ou de mettre une emphase particulière sur une séquence (débat avec les élèves p. 76-77, vague de messages calomnieux déferlant sur le collège p. 108-109). Il s'agit aussi de «casser» régulièrement la séquentialité pour éviter d'entraîner le lecteur dans une narration univoque.

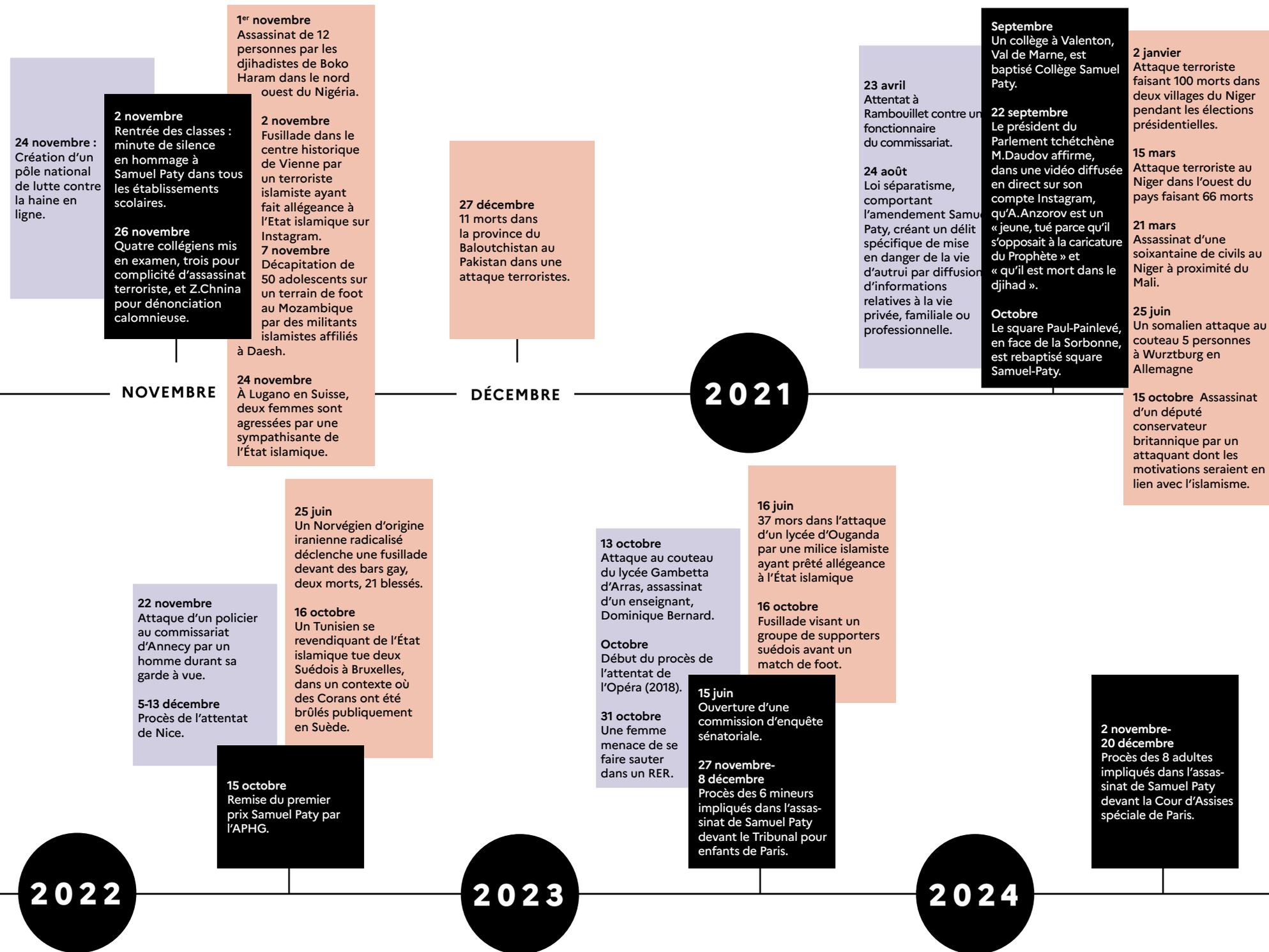
Qu'avez-vous souhaité représenter ou exprimer avec la goutte d'encre noire ?

L'idée est d'illustrer l'importance du message envoyé par Brahim Chnina sur les réseaux sociaux : un unique "clic" entraîne une avalanche de répercussions jusqu'à l'assassinat de Samuel Paty. La goutte qui tombe dans l'eau est un phénomène presque ponctuel dans l'espace et dans le temps, qui a des conséquences à grande échelle (l'agitation de la surface, la dispersion du colorant) et durables (l'eau s'assombrit). Cela convoque aussi des clichés comme la goutte de poison dans un verre d'eau, ou la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

CHRONOLOGIE

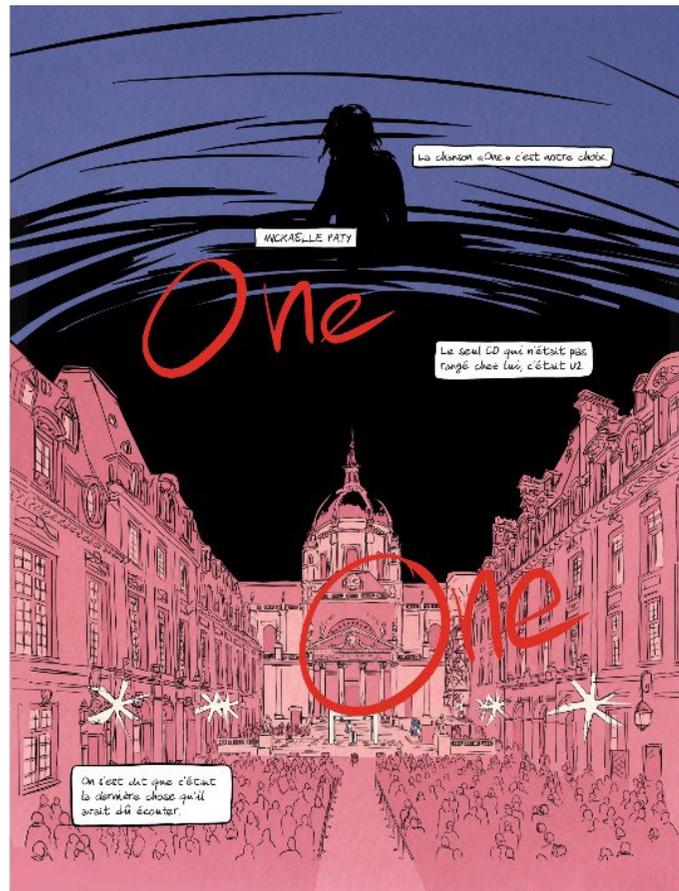
2020





LA SORBONNE

PAGE 13



Le récit commence par l'hommage national à Samuel Paty qui a lieu dans la cour de la Sorbonne, le 21 octobre 2020. Le choix du lieu est bien évidemment important. Décidé par le président de la République en accord avec la famille, le choix de ce lieu se justifie, comme l'indique l'Élysée, par le fait que c'est un «Temple de la connaissance, lieu historique de l'enseignement universitaire français, foyer du génie français [...] une tribune pour l'expression des libertés et des idées, un lieu qui aujourd'hui revêt une dimension symbolique forte ».

Lieu de savoir, lieu d'échanges culturels, la Sorbonne joue un rôle depuis longtemps dans les hommages nationaux. En 1955 et 1958, les obsèques nationales d'Irène Curie puis de Frédéric Joliot y furent célébrées. Au lendemain des attentats du 13 novembre, François Hollande s'y était rendu pour une minute de silence. La symbolique est forte : opposer le temple de la connaissance à l'obscurantisme porté par le terroriste qui a attenté à la vie de Samuel Paty.

L'hommage qui y est rendu est un hommage national. C'est une cérémonie officielle, distinction qui engage la République et réunit symboliquement la communauté nationale. Tous les drapeaux des bâtiments administratifs étaient en berne ce mercredi 21 octobre. Elle se déroule dans un cadre protocolaire précis même si celle de la Sorbonne s'en éloigne un peu, car le cercueil du défunt n'est pas recouvert du drapeau tricolore. Une tribune est prévue pour le discours du chef de l'État. La famille de Samuel Paty, ses collègues et le public sont présents dans la cour de la Sorbonne, représentant symboliquement la Nation.

Les planches précédentes (9 à 13) font le récit de l'arrivée du cortège funéraire sur lequel se superposent les paroles de 'One', dernière chanson écoutée par l'enseignant défunt, paroles particulièrement fortes en cette occasion funèbre :

*« Is it getting better ?
Or do you feel the same ?
Will it make it easier on you now
You got someone to blame ?
One love, one life,
When it's one need in the night
One love, we get to share it [...]
One life, but we're not the same
we get to carry each other, carry each other ».*

La chanson de U2 a été choisie par la famille de Samuel Paty pour l'entrée de son cercueil porté par la Garde républicaine et accompagné de la médaille de la Légion d'honneur que le président de la République avait remis auparavant au professeur à titre posthume. Samuel Paty a également reçu **les palmes académiques**.



« Cérémonie d'hommage national à Samuel Paty à la Sorbonne », <https://acver.fr/CN4>

« Ce qu'il faut savoir sur la cérémonie d'hommage national », <https://acver.fr/CN5>

Palmes académiques

Cette distinction, créée par Napoléon I^{er} en 1808, honore ceux qui ont rendu des services éminents à l'Éducation nationale, enseignants ou non.

LETTRE DE JEAN JAURÈS

PAGE 15



La lettre de Jean Jaurès a été choisie pour ouvrir l'hommage national à Samuel Paty, le mercredi 21 octobre 2020. Elle est lue par Christophe Capuano, historien et maître de conférences en Histoire contemporaine, ami de Samuel Paty.

La *Lettre aux instituteurs* de Jean Jaurès est une œuvre de jeunesse - en 1888 quand il la rédige, il n'a que 29 ans et cela fait un an qu'il est chroniqueur pour *La Dépêche de Toulouse*. La prose de Jean Jaurès reflète ses influences : il s'inspire de Condorcet sur l'éducation, d'Elisée Reclus pour la géographie. On y trouve également plusieurs de ses centres d'intérêt sur les questions scolaires.

Le choix de cette lettre s'explique par la richesse des références républicaines qu'elle concentre : on y retrouve le rôle de l'enseignant comme passeur d'intelligence et d'intelligibilité du monde, qui s'adresse aux futurs citoyens d'une démocratie libre et souveraine. Elle rappelle que l'enseignant, en tant qu'éducateur, est la pierre angulaire de la Nation. Enfin, il n'est sans doute pas anodin que le choix ait porté sur une personnalité assassinée pour ses convictions.

En arrière-plan, les auteurs ont placé une statue de Jean Jaurès. Cette dernière ne se trouve pas dans la cour d'honneur de la Sorbonne – seuls Pasteur et Hugo y sont présents. L'artiste s'est sans doute inspiré d'une statue qui se trouve à Suresnes. Ce monument en bronze réalisé en avril 1929 se trouve au cœur de la cité-jardin de Suresnes, devant l'école désormais baptisée Jean Jaurès. Elle représente l'homme politique à la tribune de l'Assemblée Nationale. Cet insert permet à l'illustrateur de faire un parallèle avec Christophe Capuano qui est au pupitre, au centre de la cour d'honneur, en hauteur face à l'Assemblée, et qui se fait ici l'interprète de Jean Jaurès.





LEXIQUE

Jean Jaurès (1859-1914) :

Une des figures les plus importantes de la gauche à la fin du XIX^e siècle. Lorsqu'il écrit la *Lettre aux instituteurs*, il est déjà un intellectuel majeur de la III^e République. Normalien, professeur de philosophie, il est devenu député républicain d'Albi en 1885. Cette entrée en politique lui permet progressivement d'adopter les idées socialistes. Depuis 1887, il écrit une fois par mois une tribune dans *La Dépêche* et développe sa réflexion politique. Cela le conduit à partir de 1892 à s'engager aux côtés des socialistes, devenant un des artisans de l'union des différents mouvements socialistes en 1905, après avoir participé au lancement de *L'Humanité* en 1903. Opposant à la loi de trois ans – allongeant à trois ans la durée du service militaire et votée en 1913 - il défend une forme de pacifisme. Pour lui, l'internationalisme des classes ouvrières est plus important que le nationalisme. Cette volonté de maintenir la paix pousse Raoul Villain à l'assassiner, le 31 août 1914. Ses cendres sont transportées au Panthéon en 1924.



« **Aux instituteurs et Institutrices** », article de Jaurès, publié dans *La Dépêche, journal de la Démocratie du Midi*, 21 Nivose an 96/15 janvier 1888, <https://acver.fr/CN6>

« **Suresnes – Cité-jardins – Avenue Jean Jaurès – La Statue du Tribun** », carte postale, <https://acver.fr/CN7>

L'analyse de la lettre de Jaurès révèle la place centrale qu'incarne l'École dans la définition des valeurs impulsées par la III^e République. On peut la compléter par d'autres documents qui lui font écho :



→ Une anthologie de textes fondamentaux centrés sur 29 notions proposée par le Conseil des Sages : <https://acver.fr/CN8>

→ Un guide comportant 16 documents pédagogiques commentés (dont la *Lettre aux instituteurs et institutrices* de Jaurès), réalisé par le ministère, qui peut être utilisé pour faire réfléchir les élèves sur la liberté d'expression, les valeurs de la République et l'importance de l'École. <https://acver.fr/CN9>

DISCOURS D'EMMANUEL MACRON

PAGE 18

X Hommage national à Samuel Paty

Ce soir, je veux parler de votre fils, je veux parler de votre frère, de votre oncle, de celui que vous avez aimé, de ton père.

Élysée 112 k abonnés Sabonnet 4,4 k Partager

Samuel Paty fut la victime funeste de la bêtise, du mensonge, de l'amalgame, de la haine de l'autre, de la haine de ce que profondément, existentiellement, nous sommes.

Samuel Paty est devenu vendredi le visage de la République.



Vers 19h50, le président de la République a pris la parole pour terminer la séquence des discours de l'hommage national rendu à Samuel Paty. L'Élysée avait souhaité un discours court – il dure une quinzaine de minutes – intime et centré essentiellement sur l'enseignant. Le président de la République évoque la liberté d'expression et la laïcité et fait référence dans son discours à Jean Jaurès – sa *Lettre aux instituteurs* avait été lue par Christophe Capuano auparavant (voir page 15) – et à **Ferdinand Buisson**.

Cette planche est l'occasion de comprendre comment la cérémonie de l'hommage national a été une construction sociale progressive allant des funérailles politiques de la période post-révolutionnaire aux funérailles ou aux hommages nationaux tels qu'ils se développent à partir de la III^e République. Ces cérémonies officielles reprennent un certain nombre d'éléments des cérémonies funéraires privées – cercueil au centre de l'assemblée sans indication visible du nom du défunt, à la différence des funérailles monarchiques.

Elles sont nationales et rappellent les valeurs incarnées de son vivant par la personne honorée, comme l'indiquent la légion d'honneur placée sur le cercueil et la présence des gardes républicains. Ces valeurs, dit le Président de la République, sont « ce que nous sommes », elles sont le ciment de notre Nation. L'affirmer dans une cérémonie officielle c'est s'opposer au « mensonge » véhiculé par les terroristes. Elles sont nationales et rappellent les valeurs incarnées de son vivant par la personne honorée, et qui devient alors « le visage de la République ».

Cette planche est aussi un moyen de comprendre le rôle des réseaux sociaux dans la communication politique. Le compte Twitter (aujourd'hui X) de l'Élysée retransmet la cérémonie en direct. Depuis plusieurs années, le monde politique a pris conscience de l'importance de ces médias pour toucher d'autres publics. Ainsi, Emmanuel Macron a utilisé plusieurs réseaux sociaux pour toucher les jeunes (Instagram, chaîne Youtube). Cependant, la gravité de la cérémonie ne permet pas de proposer une communication politique alternative. Les images de la cérémonie diffusées sur le compte Twitter de l'Élysée ne diffèrent pas de celles que le téléspectateur peut trouver dans les médias nationaux.



La cérémonie d'hommage national à Samuel Paty à la Sorbonne du 21 octobre 2020 est visible intégralement sur le site de l'Élysée :

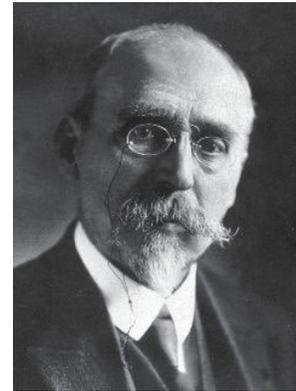
<https://acver.fr/CN4>

Qu'est-ce qu'un hommage ? De l'hommage vassalique à l'hommage national, pistes de travail pédagogique sur l'hommage en cours de Français, de la 6^{ème} à la terminale :

<https://acver.fr/CN10>

Éducation aux médias et à l'information sur *Lumni* Enseignement : vidéo et analyse du journal télévisé de 20 heures du 21 octobre 2020 sur France 2 :

<https://acver.fr/CN11>



LEXIQUE

Ferdinand Buisson (1841-1932)

Homme politique de la fin du XIX^e siècle, partisan de la séparation des Églises et de l'État et défenseur de la laïcité. Il fut pendant dix-sept ans directeur de l'enseignement primaire auprès de nombreux ministres de la III^e République. Il est le maître d'œuvre du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (1882-1887) et fut un fervent défenseur des valeurs républicaines.

LES PROCÈS DE JANVIER 2015

PAGE 30



Du 2 septembre 2020 au 13 décembre 2020 se tient le procès d'assises de quatorze personnes soupçonnées d'être impliquées dans les attentats de janvier 2015 au cours desquels 17 personnes ont été tuées et 22 autres blessées. Sont présents 200 parties civiles, 144 témoins et 14 experts. Souvent surnommé le « procès de *Charlie Hebdo* », ce procès porte en réalité sur une série d'attentats survenus en janvier 2015 : trois attaques terroristes commises en trois jours, qui provoquent une onde de choc mondiale. Le 7 janvier, les frères Kouachi font irruption dans la rédaction de *Charlie Hebdo* à Paris, assassinant 12 personnes avant de prendre la fuite. Retranchés dans une imprimerie de Dammartin-en-Goële dont ils prennent en otage les employés, ils sont abattus par le GIGN le 9 janvier. Leur complice Amédy Coulibaly tue une policière municipale à Montrouge le 8 janvier, puis prend en otage le lendemain 18 personnes dans un magasin Hyper Cacher de l'Est parisien et exécute quatre hommes avant d'être abattu.

Pourquoi cibler *Charlie Hebdo* ? Hebdomadaire satirique – à assez faible diffusion, aux alentours de 30 000 exemplaires par semaine avant 2015 - qui défraie régulièrement la chronique pour

des polémiques sur ses caricatures, *Charlie Hebdo* est un symbole de la liberté d'expression en France. Protégé par la législation française, il est néanmoins attaqué dans 48 procès entre 1992 et 2014, et condamné neuf fois. Critiqué par des personnalités politiques, journalistes, communautés diverses pour des dessins jugés injurieux, il est particulièrement la cible des intégristes musulmans. Le 8 février 2006, le journal publie un numéro spécial consacré à Mahomet. La rédaction de l'hebdomadaire satirique souhaite manifester sa solidarité avec les douze auteurs danois menacés de mort depuis la parution de leurs caricatures de Mahomet dans le quotidien Jyllands-Posten en septembre 2005 (voir planche 31) : il publie les caricatures danoises et en ajoute des nouvelles réalisées par des dessinateurs français, dont notamment la caricature de Cabu « Mahomet débordé par les intégristes », représentant Mahomet se prenant la tête entre les mains et disant : « C'est dur d'être aimé par des cons... ». *Charlie Hebdo* est dès lors placé sous protection policière en raison des menaces de mort reçues par ses journalistes. Les locaux du journal sont en partie détruits par un incendie volontaire le 2 novembre 2011. C'est dans ce contexte que se situe l'opération menée par les frères Kouachi.

Leurs victimes constituent donc une sorte de manifeste idéologique, puisqu'elles sont ciblées dans un journal devenu symbole de la liberté d'expression, un magasin fréquenté par une clientèle de confession juive, et un représentant des forces de l'ordre.

Le procès se déroule devant les caméras à la demande du parquet national antiterroriste en raison de son caractère historique. En France, tout enregistrement visuel ou sonore des audiences - photographies, radiodiffusion et diffusion télévisuelle - est interdit (loi n° 54-1218 du 6 décembre 1954 qui modifie et complète l'article 39 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse). Les seules images possibles de l'intérieur des tribunaux sont celles des dessinateurs de presse judiciaire, afin de préserver la sérénité et l'objectivité des débats. Néanmoins une loi de 1985 permet de déroger à cette règle si le procès « présente un intérêt pour la constitution d'archives historiques de la justice ». Les images sont accessibles aux chercheurs ou à toute personne qui en justifierait la demande.

La cour d'assises spéciale de Paris prononce le 16 décembre 2020 des peines allant de quatre ans de prison à la perpétuité, et aucun acquittement, à l'encontre des accusés jugés pour leur rôle dans la

préparation des attentats, d'association de malfaiteurs à complicité d'attentat. Dans sa motivation du verdict, la cour d'assises spéciale souligne que : « Le fait de cibler spécifiquement des victimes pour leur qualité, en tant que journalistes, dessinateurs-caricaturistes ou membres des forces de l'ordre, ou pour leur confession religieuse, mais aussi tous ceux qui ont pu entraver l'action des terroristes, démontre en soi la volonté de porter la terreur au cœur des sociétés occidentales ».

Le contexte de ce procès est important dans le cheminement de l'assassin de Samuel Paty, Abdoullakh Anzorov, le gouvernement tchèque ayant instrumentalisé à plusieurs reprises l'agitation contre *Charlie Hebdo*. Si le 17 octobre 2020 le président tchèque Ramzan Kadyrov (voir planche 38) condamne l'assassinat, il déclare avant tout que « Nous nous souvenons très bien de l'indignation provoquée par la publication (des caricatures) dans le magazine *Charlie Hebdo* parmi de nombreux musulmans à travers le monde ».



• **SUR LE CONTEXTE
DU PROCÈS :**

Article du Monde sur la
chronologie des attentats
de janvier 2015 :
<https://acver.fr/CN12>

Rappel sur l'affaire des
caricatures danoises et
Charlie Hebdo :
<https://acver.fr/CN13>

L'attentat contre
Charlie Hebdo :
<https://acver.fr/CN14>

La double prise d'otages
de l'Hyper Cacher et de
Dammartin-en-Goële :
<https://acver.fr/CN15>

Des ressources très riches
proposées par l'EHESS :
<https://acver.fr/CN16>

Un article sur le discours
officiel tchétchène sur
Charlie Hebdo :
<https://acver.fr/CN17>

L'histoire de *Charlie Hebdo* :
<https://acver.fr>

• **SUR LE PROCÈS :**

Sur le site du Ministère de la
Justice, *Charlie Hebdo* :
procès filmé pour l'histoire :
<https://acver.fr/CN18>

Sur le site Vie publique, « Les
procès filmés » vidéo qui explique
sous quelles conditions et avec
quel objectif filmer des audiences
peut être autorisé :
<https://acver.fr/CN19>

Podcast Procès des attentats
de janvier 2015 : chroniques
judiciaires, entretiens réalisés
par Florence Sturm, qui a suivi
l'intégralité des audiences pour
France Culture :
<https://acver.fr/CN20>

Dossier de Radio France,
« *Charlie Hebdo*, Hyper Cacher,
Montrouge : le regard des
chercheurs sur un procès
« historique » » :
<https://acver.fr/CN21>

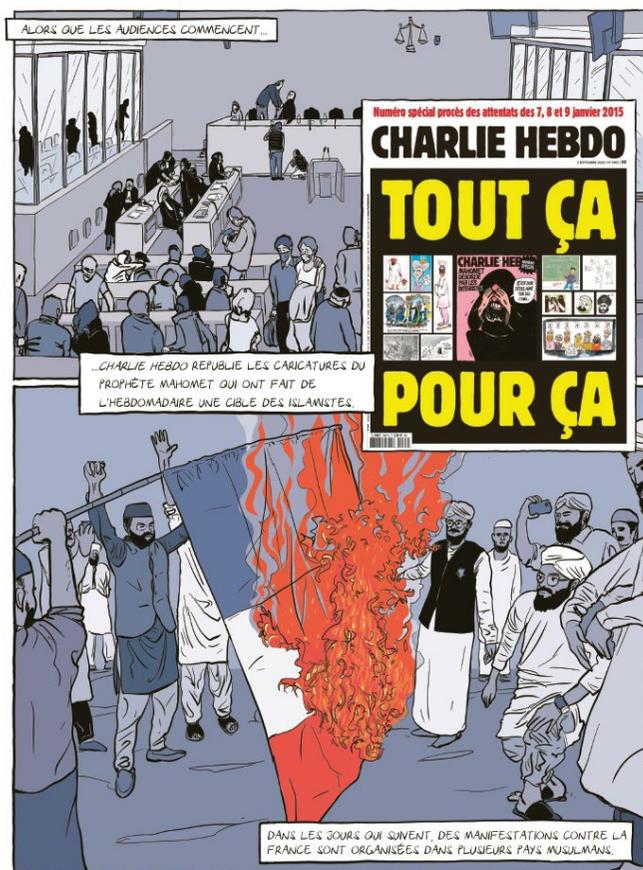
Dessins de presse sur le procès des
attentats de janvier 2015 sur le
site de Cartooning for peace
« *Charlie Hebdo* : un procès pour
l'histoire et la mémoire » :
<https://acver.fr/CN22>

Article sur le dessin judiciaire
et le métier qu'il recouvre : les
conditions de réalisation d'un
dessin d'audience et sa fonction
Les dessinateurs judiciaires :
essai de portrait :
<https://acver.fr/CN23>

Extraits de la plaidoirie de Richard
Malka, avocat de *Charlie Hebdo*,
lors du procès des attentats de
janvier 2015 :
<https://acver.fr/CN24>

LES CARICATURES DE CHARLIE HEBDO

PAGE 31



Le 2 septembre 2020 l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo* publie en un ensemble de caricatures du prophète de l'islam Mahomet avec pour titre « Tout ça pour ça », à l'occasion de l'ouverture du procès des attentats de janvier 2015 (voir planche 30). Les caricatures sont celles qui ont défrayé la chronique en septembre 2005 au Danemark, publiées par le quotidien danois *Jyllands-Posten*, sous le nom « le visage de Mahomet ». Elles avaient été republiées une première fois le 8 janvier 2006 par *Charlie Hebdo*, avec un dessin de Cabu – assassiné en janvier 2015 – qui fait dire à Mahomet « C'est dur d'être aimé par des cons ». Cette phrase est aussi le titre du documentaire de Daniel Lecomte sur le procès intenté contre l'hebdomadaire en 2007 après la publication de ces dessins.

En 2005 l'affaire dite des caricatures danoises occasionne une agitation considérable et des violences dans plusieurs pays. Les ministres des Affaires étrangères des pays réunis en décembre 2005 au siège de la Ligue arabe, déclarent leur indignation devant le refus du gouvernement danois d'intervenir dans l'affaire. Les auteurs des caricatures reçoivent des menaces de mort, tel le dessinateur danois Kurt Westergaard

dont la tête est mise à prix par des islamistes pakistanais. Le mouvement gagne tout le Moyen-Orient, avec des manifestations et des menaces d'attentats. La presse du monde musulman condamne majoritairement la publication des caricatures, et dénonce parfois un complot occidental ou juif. Pendant trois semaines les manifestations rassemblent au total plusieurs dizaines de milliers de personnes, de l'Indonésie au Royaume-Uni et de la Norvège à l'Afrique du Sud. Pacifique ou limitée à une violence verbale en Europe, cette mobilisation provoque des victimes sur les continents africain et asiatique. Au Nigeria on compte 80 morts les 21 et 22 février 2006 au cours d'une manifestation qui dégénère en émeutes interreligieuses.

Un débat houleux confronte à partir de février 2006 les défenseurs et opposants aux caricatures, les uns se réclamant de la liberté d'expression, les autres dénonçant des provocations inutiles, voire blasphématoires (voir planche 76). En Iran, le président Ahmadinejad lance un concours de caricatures sur la Shoah, pour dénoncer ce qu'il considère comme une politique européenne hypocrite. L'OCI, Organisation de la Coopération Islamique,

veut faire adopter par les Nations Unies une législation interdisant toute atteinte aux religions. Le Washington Post critique « les journaux européens [qui] font la démonstration, non pas de leur amour de la liberté, mais de leur manque de sensibilité ou de leur hostilité à la diversité grandissante de leurs sociétés ». En France, deux députés de la majorité présidentielle proposent des restrictions à la loi de 1881 sur la liberté de la presse. À l'échelle de l'UE, le Parlement de Strasbourg est invité à voter sur un texte appelant à « ne pas abuser » de la liberté d'expression en s'abstenant de tout propos qui « incite à la haine religieuse ou qui divulgue des propos xénophobes et racistes ». La motion est rejetée en bloc.

Après cette flambée de l'année 2006, les débats et prises de position sur ces sujets ne cessent pas mais se font moins intenses. En 2016, la maison de la bande dessinée iranienne relance par exemple une seconde édition du concours international des caricatures sur l'Holocauste. Les violences reprennent en septembre 2020 après la Une de *Charlie Hebdo* à l'occasion de l'ouverture du procès sur les attentats.

Une centaine de manifestants protestent dans la ville de Muzaffarabad, capitale du Cachemire sous contrôle pakistanais, jeudi 3 septembre 2020. Ils brûlent le drapeau français après l'avoir piétiné, au son des slogans tels que « Cessez d'aboyer, chiens français », ou encore « Stop, *Charlie Hebdo* ». C'est cette image qui est reprise dans cette planche.

Si les caricatures soulèvent tant d'agitation et de violences, c'est qu'elles bousculent les croyances de certains musulmans, qui font de l'aniconisme un point central du respect de leur Dieu.

Cette question des caricatures est centrale dans le contexte de l'assassinat de Samuel Paty. L'assassin est un Tchétchène musulman, qui a grandi dans un environnement caractérisé par un discours religieux très violent à l'égard de l'Occident, dans lequel la dénonciation des caricatures de Mahomet occupe une place centrale.

LEXIQUE

Aniconisme

Absence de représentations matérielles du monde naturel et surnaturel, interdiction religieuse de la représentation de l'image divine. L'aniconisme est présent dans toutes les religions monothéistes, et notamment l'Islam, en réaction à l'idolâtrie. Le Coran ne contient aucune injonction explicite à l'encontre de représentations, mais la plupart des branches de l'Islam interdisent les statues humaines. Les images de Dieu, en deux ou trois dimensions, sont totalement bannies par la plupart des branches de l'Islam.

Blasphème

Parole ou discours qui outrage la divinité, la religion ou ce qui est considéré comme respectable ou sacré. En France le délit de blasphème a été abrogé par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (voir Planche 76).

Caricature

Dessin exagérant un trait jugé caractéristique du sujet, dans une intention satirique.

Satirique

Qui appartient au genre littéraire de la satire, œuvre par laquelle on raille ou on critique vivement quelqu'un ou quelque chose.



L'affaire des caricatures danoises :

<https://acver.fr/CN13>

<https://acver.fr/CN25>

<https://acver.fr/CN26>

Sur *Charlie Hebdo* :

« *Charlie Hebdo* : 50 ans en 50 dessins et unes »,
France Inter, 1^{er} octobre 2020

<https://acver.fr/CN27>

« Non, *Charlie Hebdo* n'est pas obsédé par l'islam »,
Le Monde, 23 février 2015

<https://acver.fr/CN28>

Le procès intenté à *Charlie Hebdo* en 2007 :

<https://acver.fr/CN29>

Une interview de Daniel Leconte :

<https://acver.fr/CN30>

Sur les drapeaux brûlés :

Le drapeau français brûlé en 2015

<https://acver.fr/CN31>

Le drapeau français brûlé en 2020

<https://acver.fr/CN32>



Le travail avec les élèves sur les dessins de presse et les caricatures est un levier pédagogique tout à fait pertinent, mais nécessite une contextualisation et un appareil explicatif solide afin d'assurer la compréhension pleine et entière de leur signification et de leur portée. Tout élève doit pouvoir être formé à l'esprit critique et au langage particulier de la satire et de l'ironie. La comparaison de caricatures et dessins de presse de diverses sources et différents pays permet d'aborder la liberté d'expression dans une démarche analytique.

Vous trouverez ici quelques conseils donnés par le Clemi :

<https://acver.fr/CN33>

Une proposition d'activité pour le cycle 3 (adaptée aussi à d'autres cycles et pouvant être assurée par des enseignants de plusieurs champs disciplinaires) :

<https://acver.fr/CN34>

Dossier pédagogique sur le site de la BNF : *La caricature ou le pouvoir de la dérision* – album de caricatures du Moyen Age à nos jours (dont le calligramme de Plantu publié dans le journal *Le Monde* le 3 février 2006, « Je ne dois pas dessiner Mahomet »)

<https://acver.fr/CN35>

LA FABRIQUE DE L'ISLAMISME

PAGE 38



Cette planche nous donne des informations sur la manière dont les réseaux sociaux participent à ce qu'on appelle la fabrique de l'islamisme. Les différentes mentions des « posts » sur les réseaux indiquent le projet universaliste et prosélyte de l'islamisme qu'il soit d'inspiration **wahhabite** ou **frériste**. Le wahhabisme met en avant l'absence de contestation et l'importance de la mise en pratique d'une religion rigoriste dans la vie quotidienne. Le wahhabisme est très fortement lié au pouvoir saoudien mais est, depuis les années 1960, un des producteurs les plus importants des normes islamiques dans le monde. Le frérisme comporte plusieurs mouvements issus des Frères musulmans. Cette confrérie donna naissance à ce courant en Égypte en 1928, mais il en existe d'autres qui partagent le même mode d'organisation et une façon de penser commune. Pour eux, l'islam est un système total, à la fois religion, politique, société et civilisation. Le courant frériste demande un retour à ce qu'ils considèrent comme l'islam véritable et l'établissement d'un État islamique.

Ces deux branches de l'islam représentent deux visions du **salafisme**. Ce projet vise à codifier les rapports hommes-femmes (critique du féminisme), les rapports pur-impur (**halal vs haram**), le rapport à l'autre (rejet total de l'autre dans la critique d'Israël ou de la politique américaine), les normes vestimentaires et comportementales (musique, épilation des sourcils, utilisation de plateformes de séries en ligne etc.).

L'islamisme est une idéologie mondialisée antérieure aux réseaux sociaux et qui ne se diffuse donc pas uniquement par eux, mais surtout par la voix d'organisations théoriquement autonomes, comme la **Ligue islamique mondiale**, ou les Frères musulmans qui ont constitué à partir des années 1980 des réseaux en Europe mettant en avant la question de l'identité, de l'éducation et de l'islamophobie.

Le salafisme se développe par plusieurs moyens. Certains lieux plus ou moins officiels sont des relais en présentiel, comme certaines mosquées, ou des écoles coraniques, déclarées ou pas. Il a aussi utilisé les médias pour se diffuser dans la société, à travers les livres, les chaînes de télévision par satellite et aujourd'hui internet et les réseaux sociaux. Ainsi, des personnalités, inconnues en Occident, diffusent de manière massive leur influence par le biais des réseaux. Sur X (anciennement Twitter), quatre prédicateurs saoudiens et un koweïtien font partie des 16 personnalités les plus influentes en termes d'idées. Chaque acteur possède son propre réseau. Des comptes relais sympathisants (francophones dans le cas de la France) diffusent et utilisent les contenus de ces personnalités. Ce sont souvent des comptes anonymes qui ne sont pas experts du sujet, mais très actifs sur Twitter. Lorsqu'un fait divers ou un sujet de société a un rapport avec un musulman, ces acteurs des réseaux transforment l'événement en combat idéologique. Tout islamisme n'utilise pas forcément la violence terroriste, et tout terrorisme n'est pas islamiste.

DURANT L'ÉTÉ 2020, L'ACTIVITÉ D'ABDULLAH ANZOROU SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX MONTRÉ UNE RADICALISATION ISLAMISTE.

On s'en fait de ton amour femme mélangé par l'islam à tes aménités 11 Aug 2020

Mort à l'école 25 Jul 2020

Horami, la musique 12 Jul 2020

Mort à l'école le 12 des enfants 21 Aug 2020

Les fêtes accomplies le devoir qu'Allah nous a prescrit 6 Aug 2020

Je pense qu'il faut la lapoter car elle nait au public 7 Jul 2020

ANZOROU MULTIPLE LES MESSAGES SEXISTES, HOMOPHOBES, ANTIFÉMINISTES APPELANT À LA DESTRUCTION DES ENFANTS DE L'ISRAËL SELON LUI.

Qu'Allah maudisse les femmes qui s'épilent les sourcils 6 Aug 2020

Dogage sans chienne 4 Aug 2020

Lapoter sans négociation 23 Aug 2020

Les juifs sont un peuple méchant 21 Jul 2020

Une Golan j'espère se fait de maîtres, ômer et biter les gens 15 Aug 2020

Presque toutes les séries de Netflix sont halalam !! 20 Sep 2020

LE 12 JUILLET 2020 DES PUBLICATIONS DE SON COMPTE TWITTER (@AbdullahAnzour) ONT ÉTÉ RELAYÉES AU PORTAL GOUVERNEMENTAL PHAROS DE DÉVELOPPEMENT DES CONTENUS ILLICITES DE L'INTERNET.

Mort à l'école 11 Aug 2020

Oui c'est des terroristes, ils terrorisent l'Europe occupant juifs, quel est le mal? 15 Aug 2020

Les musulmans ont rendu chiégnés à aller à l'école et d'enculer les enfants 11 Aug 2020

Sûr tu vois un bébé qui est étonné de voir sa mère se faire épilée au bikini? Non bien sûr car ça contredit notre croyance, c'est péché pour le Coran des lieux 20 Sep 2020

COMME D'AUTRES JEUNES ISLAMISTES RADICALISÉS, ANZOROU EST FRAGILISÉ PAR LE CONFLIT EN SYRIE ET SEMBLE PRÊT À S'Y ENGAGER.

Il n'y a pas de doute que ce qui se passe à Jérusalem est le plus grand et Allah choisit comme ses serviteurs les musulmans. Le meilleur groupe arabe à rejoindre c'est Hagarat Al-Sham 11 Aug 2020

Mes frères coupez la tête au chien aujourd'hui c'est mon serment 21 Sep 2020

PHAROS: DIVERSES DÉMARCHES 21 Sep 2020

Dans cette planche, plusieurs termes et plusieurs dessins peuvent nécessiter des explications :

Mort à Israël
le nid des satans
11 Aug 2020

Satans :

Dans le Coran, comme dans les religions monothéistes, le mal est personnifié. Son nom est Iblis al shaytan dans l'islam. Mais lors d'un processus de construction de la théologie musulmane, il a été identifié comme l'un des démons (*shaytān-s*) permettant de mettre le terme au pluriel.

Qu'Allah maudisse les femmes
qui s'épilent les sourcils 6 Aug 2020

Épilation des sourcils :

Un *hadith* interdit l'épilation des sourcils dans l'islam car cela est considéré comme un moyen d'embellir la création divine. Les *hadiths* constituent les transmissions parfois collectées tardivement de l'enseignant oral de Mohammed. Leur interprétation peut constituer une ligne de clivage entre les différentes tendances de l'islam.



PHAROS :

Pharos est la plate-forme qui reçoit les signalements par des internautes (<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>). Elle concerne aussi bien les faits d'escroquerie que les signalements liés à la pédopornographie, l'apologie du terrorisme ou l'incitation à la haine raciale. Elle dépend de la sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité de la police judiciaire. En 2020, 290 000 signalements ont été effectués sur cette plateforme dont 6 % en lien avec le terrorisme.

Les mécréants ont rendu obligatoire
d'aller à l'école et d'enlever le voile
des écoliers
Allah a rendu obligatoire de se
couvrir aux femmes
Ils obéissent aux mécréants, la honte
7 Sep 2020

Allusion au voile dans les écoles :

Depuis la loi de 2004 (<https://acver.fr/CN36>), complétée par un Bulletin officiel de l'Education nationale (<https://acver.fr/CN37>), il est interdit de porter des signes ou des tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les établissements scolaires.

Allusion à la situation en Syrie

Idleb (ou Idlib) :

Ville du nord-ouest de la Syrie, bastion islamiste djihadiste. La ville est reprise par l'armée syrienne et l'armée russe début 2020. L'intervention de la Turquie nécessite la mise en place d'un cessez-le-feu permettant l'arrêt des combats en mars 2020. Néanmoins, des djihadistes lancent des attaques contre l'armée syrienne à partir de l'été 2020. C'est à Idlib qu'Abdoullakh Anzorov envoie un message vocal de 28 secondes, via Instagram, à deux contacts où il clame « avoir vengé le prophète en tuant le professeur qui l'a offensé ».

Shahid (pluriel Shuhadas) :

Le martyr dans l'Islam est différent de la conception du martyr chrétien. Mourir pour sa foi n'est pas la seule voie. Mais progressivement, les juristes musulmans ont inclus dans le martyr celui qui meurt pendant une bataille contre des mécréants. Les juristes attribuent progressivement différentes catégories de martyrs. Une majorité de jeunes islamistes voit dans la mort au combat le sommet des aspirations du croyant.

Il n'y a pas de doute que ce qui se passe à Idlib^{en} est le vrai jihad où Allah choisit parmi ses serviteurs les shuhadas^{en} et le meilleur groupe actuel à rejoindre c'est Hayat Al-Sham^{en} 4 oct 2020

Hayat al Sham

(ou Hayat Tahrir al-Cham, HTS) :

Ce groupe rebelle (visible dans la planche 46) et djihadiste de la guerre civile syrienne a été créé en 2017 à partir de la fusion de plusieurs groupes dont le Front al-Nusrah (FNA). Il contrôle une partie du nord-ouest de la Syrie et souhaite renverser le régime d'Assad pour mettre en place un Etat islamique sunnite. Il a été un des affiliés d'Al-Qaïda en Syrie. Son extrémisme se marque par des prises d'otages de citoyens américains. Ce groupe est essentiellement basé dans le gouvernement d'Idlib où se trouvent des milliers de Tchéchènes.

LEXIQUE

Frérisme :

Système d'action fondé sur une vision, une identité et suivant un plan, visant à rassembler tous les courants islamiques dans un grand mouvement pour instaurer le califat sur terre.

Haram :

Le *haram* est le contraire du *halal*. Ce dernier indique ce qui est légitime, permis, accepté tandis que le premier est l'interdit, le tabou, le prohibé, l'illégitime. Se comporter selon les préceptes et les injonctions du *halal* permet de s'accorder une place au paradis tandis que commettre le *haram* conduit aux enfers. Cette présentation, schématique, ne met pas en évidence toutes les possibilités de rachat, de repentance, ou de pardon.

Islamisme :

Mouvement regroupant des courants de l'islam, qui veulent faire de celui-ci, une idéologie politique par l'application rigoureuse de la charia et, pour les plus radicaux d'entre eux, la création d'États islamiques intransigeants.

Ligue islamique mondiale :

Organisation musulmane fondée en 1962 à La Mecque par le prince Fayçal d'Arabie saoudite, en opposition, à la Ligue arabe de Nasser. Elle a pour mission de contrer l'influence du régime nassérien dont la propagande était en partie dirigée contre l'Arabie Saoudite. Bien que son personnel provienne en majorité de différents pays musulmans, sa direction est en grande partie sous contrôle saoudien. Elle a un statut d'ONG mais peut être objectivement considérée comme une structure infra-étatique saoudienne.

Salafisme :

Courant religieux de l'islam qui considère que la réforme religieuse ne peut pas uniquement se faire à l'échelle individuelle mais doit être aussi menée par le haut, par la politique. Il souhaite la mise en place d'un Etat où l'islam serait la norme sociale.

Wahhabisme :

Mouvement fondé au XVIIIe siècle par Muhammad ibn Abd al-Wahhab qui rallia à lui le cheikh Mohammad ibn Saoud. Cette alliance permit l'installation de la dynastie saoudienne et l'extension du wahhabisme sur une bonne partie de la péninsule arabique. Sunnites rigoristes, les wahhabites défendent un pur monothéisme, militent pour l'obéissance stricte à la charia et condamnent à la fois le culte des saints des confréries, et les vaines spéculations des théologiens.



Sur le rôle de la Syrie dans la fabrication de l'islamisme :
<https://acver.fr/CN38>

Sur le frérisme :
<https://acver.fr/CN39>

Sur le wahhabisme et le salafisme :
<https://acver.fr/CN40>

Sur le contexte du djihadisme syrien :
<https://acver.fr/CN41>

AL-QAÏDA

PAGE 42



entamée depuis la fin des années 90 avec les attentats du 11 Septembre en 2001 aux États-Unis. Les difficultés qu'elle connaît face à la coalition qui intervient en Afghanistan confirment l'organisation dans son projet d'internationaliser le conflit. Ainsi apparaissent des cellules locales autonomes qui font allégeance à Al-Qaïda, que l'on qualifie dès lors de nébuleuse. C'est le cas d'AQPA (Al-Qaïda Péninsule arabe). Elles n'ont pas de lien direct avec Al-Qaïda – et notamment hiérarchique - mais commettent des attentats dans leurs pays « au nom d'Al-Qaïda ».

Cette internationalisation du djihadisme passe par différents moyens : le prosélytisme de rue, les fausses organisations humanitaires ou de soutien aux musulmans, les médias sociaux privés et chiffrés. Les médias sont très souvent maîtrisés par les organisations terroristes, comme c'est le cas avec Al-Mahadem Media dépendant d'AQPA. Cela favorise le recrutement de combattants venant soit aider les organisations islamistes sur le terrain (moudjahidines) soit participer à des actes plus isolés. Les médias ne sont cependant pas suffisants : les études montrent également que les terroristes ont souvent développé des liens personnels avec des recruteurs par exemple.

La nouvelle publication des caricatures de Mahomet par *Charlie Hebdo* donne lieu à des scènes de violence importantes dans de nombreux pays en 2006 puis en 2020 (voir page 31).

Plusieurs éléments sont à noter dans le tract reproduit dans cette planche :

- La présence du drapeau de l'État islamique (en haut au centre du tract) avec un sceau du prophète Mahomet.



- L'étendard noir utilisé depuis les années 1990 par les organisations islamistes – à droite du tract. Il représente la *chahada*, profession de foi de l'islam.



Le rôle d'Al-Qaïda dans la diffusion d'un islamisme mondialisé est montré par le bas de la vignette. Née dans le contexte de la guerre d'Afghanistan (1979-1989), Al-Qaïda poursuit une politique de déstabilisation par l'action terroriste

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020.

AL MALAHEM, LE MÉDIA OFFICIEL DE L'ORGANISATION TERRORISTE AQPA (AL-QAÏDA PÉNINSULE ARABIQUE), RÉAGIT À LA PUBLICATION DES CARICATURES PAR CHARLIE HEBDO.



« ÉT NOUS APPELONS TOUS LES MUSULMANS DE FRANCE, EN EUROPE ET PARTOUT DANS LE MONDE, LES MOUJAHIDINES SUR LES AUTRES FRONTS, LES LIONS SOLÉILS, NOUS LES INCITONS À REMPLIR LE PROPHÈTE ET À MOURIR POUR DÉFENDRE SON HONNEUR (...) À PRENDRE POUR CIBLE CE JOURNAL (...) DANS LEURS LOGES OU MÊME CHEZ EUX OU DANS LA RUE ET LES LIEUX PUBLIÉS... »



L'ORGANISATION TERRORISTE AL-QAÏDA A ÉTÉ CRÉÉE À LA FIN DES ANNÉES 80 PAR DES DJIHADISTES DONT LE SAOUDIEN OUSSAMA BEN LADEN, RESPONSABLE DES ATTENTATS DU 11 SEPTEMBRE 2001. OUSSAMA BEN LADEN A ÉTÉ TUÉ PAR LES FORCES SPÉCIALES AMÉRICAINES EN 2011 AU PAKISTAN.

LEXIQUE

Al-Malahem Media :

Branche médiatique d'Al-Qaïda Péninsule Arabique (AQAP). Elle produit des ressources en arabe et en anglais, des messages audios, des magazines en ligne ou des séries vidéo. Elle est aussi présente sur Telegram et X.

Al-Qaïda :

Organisation terroriste islamiste, d'inspiration salafiste, fondée en 1987 par le cheikh Abdullah Yusuf Azzam et son élève Oussama ben Laden.

AQPA (Al Qa'ida Péninsule arabe) :

Branche associée au réseau Al-Qaïda et basée au Yémen. Elle regroupe à partir de 2009 les éléments terroristes yéménites et saoudiens. Elle souhaite l'établissement d'un califat et l'application de la charia. Ce groupe a revendiqué les attentats de janvier 2015 contre les bureaux de *Charlie Hebdo*.

Moudjahidine :

Celui qui fait le djihad, combattant de divers mouvements de libération nationale du monde musulman. Le terme peut avoir différents sens qui ont tous un rapport avec un combat mené au nom de la religion musulmane et notamment pour qualifier les combattants étrangers qui viennent aider les groupes terroristes islamistes dans différentes régions telles que la Syrie et l'Irak.



« Comprendre ce qu'est Al-Qaïda en 4 points »,
mise au point du site gouvernemental pour agir
contre la menace terroriste :

<https://acver.fr/CN42>

*Extrémisme islamiste, dossier documentaire du RAN
(Radicalisation Awareness Network de la
Commission européenne, Centre d'excellence),
décembre 2019 :*

<https://acver.fr/CN43>

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

PAGE 60



Les libertés d'expression et de presse sont proclamées en France dès la Révolution dans l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». Le dispositif légal est complété par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 qui proclame dans son premier article que « l'imprimerie et la librairie sont libres ». La liberté d'expression devient un principe constitutionnel en France en 1946 et est intégrée dans la Déclaration

universelle des droits de l'Homme en 1948 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression » (article 19) ainsi que dans la Convention européenne des droits de l'Homme en 1950 : « Toute personne a droit à la liberté d'expression » (article 10).

Si elle est constitutive de la pratique démocratique républicaine française, la liberté d'expression n'en comporte pas moins des limites. Ainsi l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qui précise que « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ».

La loi de 1881 condamne la **diffamation** et l'injure, la provocation à la discrimination, la haine ou la violence envers des personnes « à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée » (article 24). La liberté d'expression s'arrête à la provocation à la haine ou à la violence « à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap », sous peine d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende. De même, le racisme est poursuivi en vertu de la loi Pleven de 1972, l'apologie des crimes contre l'humanité est réprimée depuis la loi Gaysot du 13 juillet 1990, et la loi du 13 novembre 2014

condamne à sept ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende tout auteur d'apologie du terrorisme.

Les polémiques sur la liberté de la presse et sur les limites à la liberté d'expression sont courantes. La frontière est parfois tenue entre liberté d'expression, le droit à l'humour et à la satire et le diffamation ou l'injure. L'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo* a ainsi été relaxé en mars 2007 dans l'affaire des caricatures de Mahomet qu'il avait publiées en février 2006 (voir page 31). Le tribunal correctionnel de Paris a alors jugé que « le genre littéraire de la caricature, bien que délibérément provocant, participe (...) à la liberté d'expression » et que malgré le « caractère choquant, voire blessant pour la sensibilité des musulmans » des dessins parus dans *Charlie Hebdo*, ils « apparaissent exclusifs de toute volonté délibérée d'offenser directement et gratuitement l'ensemble des musulmans ». La France se situe au 23^e rang (elle était au 44^e en 2010) du classement mondial de la liberté de la presse dans le monde de **RSF**, document que Samuel Paty utilise avec ses élèves dans cette vignette. Ce classement compare le degré de liberté dont jouissent les journalistes et les médias dans 180 pays ou territoires. La France obtient un score de 78,72 sur 100 ce qui la classe dans les pays avec une plutôt bonne situation.

LEXIQUE

Diffamation :

Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation (article 29 de la loi du 29 juillet 1881 modifié par l'ordonnance du 6 mai 1944). Il y a diffamation même si l'allégation est faite sous forme déguisée ou dubitative ou si elle est insinuée. Il y a également diffamation si l'allégation vise une personne qui n'est pas désignée par son nom, mais qui est identifiable.

RSF :

Reporters sans frontières. ONG internationale fondée en 1985 en France qui défend le droit, pour chaque être humain, d'avoir accès à une information libre et fiable.



Le vademecum pour agir contre le racisme et l'antisémitisme :

<https://acver.fr/CN44>

La loi de 29 juillet 1881 :

<https://acver.fr/CN45>

La liberté d'expression et ses limites :

<https://acver.fr/CN46>

La liberté de la presse en France :

<https://acver.fr/CN47>

Le classement mondial de la liberté de la presse dans le monde de RSF :

<https://acver.fr/CN48>

Une mine de ressources sur la liberté d'expression et de la presse :

<https://acver.fr/CN49>



Lumni propose des parcours pour travailler sur la liberté d'expression en classe :

<https://acver.fr/CN51>

Amnesty international également :

<https://acver.fr/CN52>

Chaque année le Clemi propose de très nombreuses activités à l'occasion de la Semaine de la presse :

<https://acver.fr/CN53>

Discours de Victor Hugo sur la liberté de la presse à l'Assemblée nationale, 11 septembre 1848 :

<https://acver.fr/CN54>

Dossier de la BNF : parcours pédagogique, La liberté de la presse

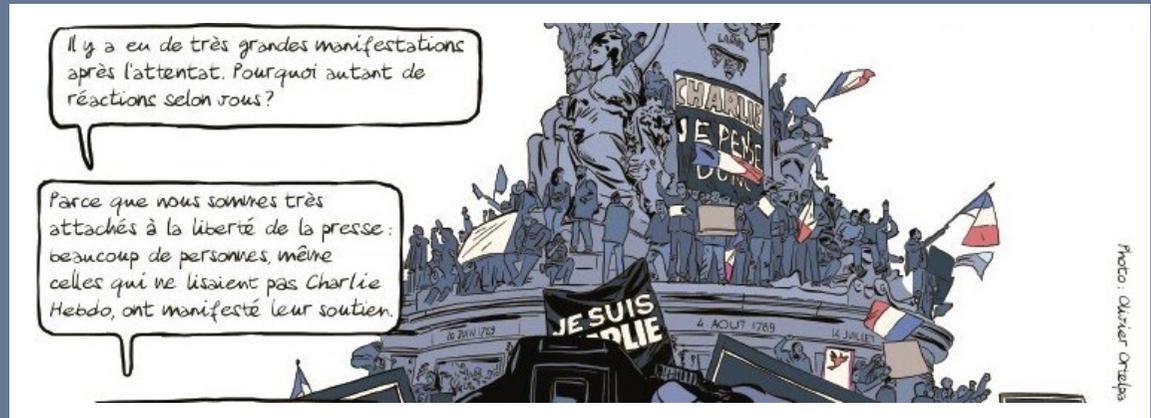
<https://acver.fr/CN55>

Manifeste censuré d'Albert Camus sur la liberté de la presse rédigé en 1939, trois mois après le début de la guerre, et publié par le journal *Le Monde* en 2012

<https://acver.fr/CN56>

JE SUIS CHARLIE

PAGE 61



Le 10 janvier 2015, au lendemain des attentats des frères Kouachi et d'Amédy Coulibaly, près de 700 000 personnes défilent à Paris et en province pour défendre la liberté d'expression et marquer leur opposition au terrorisme. Le lendemain, dimanche 11 janvier, ces « marches républicaines » prennent une dimension exceptionnelle, avec près de 4 millions de personnes, dont 1,5 million à Paris. Une cinquantaine de chefs d'État et de gouvernement étrangers participent au défilé à Paris, véritable sommet de chefs d'État dans les rues de Paris, afin d'apporter leur soutien à la France et dire leur opposition au terrorisme : on y trouve tous les pays de l'Union européenne, une dizaine de pays européens hors Union européenne, le Canada, une douzaine de pays d'Afrique, et de nombreux pays du Moyen-Orient.

Cette marche est présentée comme étant celle de tous les records : le ministère de l'Intérieur la décrit comme « la plus grande mobilisation de l'histoire de France » et le plus important rassemblement populaire dans les rues de Paris depuis la Libération de la capitale en 1944. Un dispositif de police impressionnant est déployé avec 5 500 hommes en tenue, 150 policiers en civil chargés de la protection des hautes personnalités, des équipes de déminage, et des tireurs d'élite postés sur tout le parcours.

François Hollande prend la tête du cortège : c'est seulement la deuxième fois qu'un Président de la République participe à une manifestation, après François Mitterrand en 1990 contre le racisme et l'antisémitisme après les profanations des tombes de Carpentras. Cela va même plus loin, car pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, un Président en exercice appelle les citoyens à manifester : « je veux vous appeler [...] à la mobilisation. [...] Nous devons nous mobiliser. [...] J'appelle tous les Françaises et les Français, à se lever ce dimanche, ensemble, pour porter ces valeurs de démocratie, de liberté, de pluralisme ». Il s'agit donc d'une véritable « manifestation d'État », dont l'épicentre est la place de la République, lieu hautement symbolique dans ce contexte d'attentats au fort caractère idéologique : le pouvoir orchestre une réponse nationale et républicaine à l'agression, inclusive et participative. Dans son allocution du 7 janvier 2015, le Président Hollande le souligne : « aujourd'hui, c'est la République tout entière qui a été agressée. La République, c'est la liberté d'expression. La République, c'est la culture, c'est la création, c'est le pluralisme, c'est la démocratie. C'est cela qui était visé par les assassins ». Face à une attaque de ses principales valeurs, la France répond par le rassemblement et l'union nationale : dans la déclaration en préfecture le défilé est appelé « manifestation silencieuse pour la défense des valeurs de la République ».

Dès le 7 janvier 2015, à peine une demi-heure après les attentats de *Charlie Hebdo*, le graphiste Joachim Roncin poste sur Twitter le message « Je suis Charlie », avec une forte identité visuelle, et connaît un succès immédiat : 5 millions de tweets en moins d'une semaine, un des hashtags les plus utilisés dans l'histoire des réseaux sociaux. Il est immédiatement repris

dans le monde entier et traduit dans d'innombrables langues. Il est aussi régulièrement décliné sous la forme « je suis... », formule de solidarité face à des attentats terroristes ou à une situation de crise, faisant écho au fameux « ich bin ein Berliner » prononcé par Kennedy devant le mur de Berlin en 1963. Les jours qui suivent les attentats montrent une grande concorde nationale, comme l'illustre la création de la **réserve citoyenne** dans les mois qui suivent et la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République annoncée par Najat Vallaud-Belkacem le 22 janvier 2015.

Mais dans l'histoire des médias, aucun slogan n'a à la fois rencontré un tel succès, et suscité autant d'oppositions et de critiques. Si les médias traditionnels semblent montrer une grande unanimité dans ce soutien, les réseaux sociaux font apparaître dès le départ des oppositions. Une étude de l'**AFEV** publiée en septembre 2015 montre que 30 % des collégiens des quartiers populaires « ne sont pas Charlie ». Cette étude invite à réfléchir sur les tensions sociales qui traversent notre pays, qui font que certains n'arrivent plus à se sentir comme membres de la communauté, alors que la tournure « Je suis » appelle au contraire à la fusion en une identité collective. Le débat a également eu lieu entre enseignants pour savoir s'il était légitime d'afficher ou pas, en vertu du principe de neutralité des fonctionnaires, son soutien au slogan.

LEXIQUE

AFEV

(Association de la fondation étudiante pour la ville)

Association qui lutte contre le décrochage et apporte du soutien scolaire à des milliers d'élèves des quartiers populaires. Elle réalise chaque année une étude qui prend le pouls de leur rapport à l'école.

Réserve citoyenne

Dispositif qui offre à tous les citoyens la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'École, créé le 12 mai 2015 suite aux attentats de janvier.



La marche républicaine du 11 janvier :
<https://acver.fr/CN57>

Naissance et questions sur le slogan
« Je suis Charlie » :
<https://acver.fr/CN58>

Être ou ne pas être Charlie ?
<https://acver.fr/CN59>

<https://acver.fr/CN60>

Quelle trace mémorielle ?
<https://acver.fr/CN61>

La réserve citoyenne :
<https://acver.fr/CN62>

La grande mobilisation de l'école
pour les valeurs de la République :
<https://acver.fr/CN63>

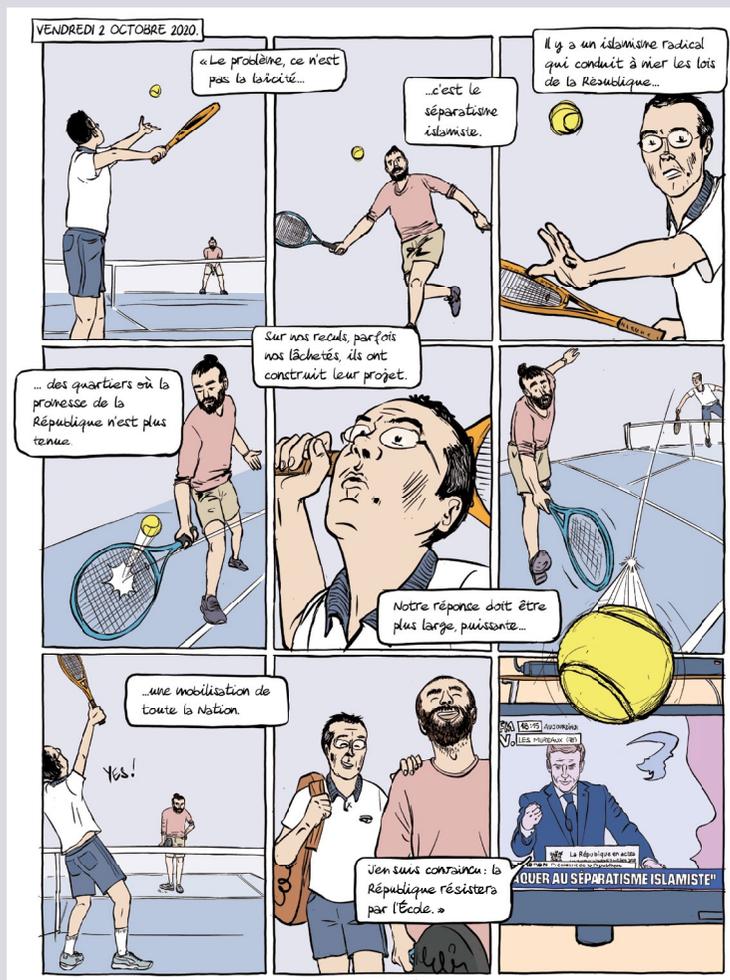


Canopé propose un kit pédagogique # *Jedessine*,
avec une sélection de dessins réalisés par
des enfants et des adolescents après les attentats
de *Charlie Hebdo* et des documents
d'accompagnement pour leur exploitation en classe :
<https://acver.fr/CN64>

La page des Lettres de l'Académie de Versailles
Presse, propose une sitographie et des pistes sur
l'éducation aux médias et l'éducation à l'image en
cours de Français :
<https://acver.fr/CN65>

ISLAMIQUE OU ISLAMISTE ?

PAGE 63



L'assassinat de Samuel Paty intervient dans le contexte du discours du Président de la République sur le **séparatisme islamique**. Cette expression a été utilisée pour la première fois par Emmanuel Macron après un attentat à l'intérieur de la préfecture de police, à l'automne 2019. Un an plus tard, il met ce concept au cœur de son discours sur le 150^e anniversaire de la République le 4 septembre 2020 puis dans celui des Mureaux (dans les Yvelines) du 2 octobre 2020. Pour le définir, le ministère de l'Intérieur parle de la menace séparatiste comme le terreau de la radicalisation, susceptible de conduire à terme au passage à l'acte terroriste. Le terme ne fait pas consensus, et la presse internationale n'a pas manqué de le souligner, comme le *Financial Times* le 3 novembre, auquel le Président répond dès le lendemain, ce qui n'est pas habituel, preuve s'il en est que le thème lui tient à cœur. La loi séparatisme (loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République dite « loi séparatisme ») a été promulguée le 24 août 2021. Elle entend répondre au développement de l'**islamisme radical**, en renforçant le respect des principes républicains et en modifiant les lois sur les cultes. En réponse à l'assassinat terroriste de l'enseignant

Samuel Paty, les députés ont créé un délit d'entrave à la fonction d'enseignant. Dans cette planche illustrant la discussion entre Samuel Paty et son partenaire de jeu, les termes **islamisme** et **islamique** sont utilisés. En effet, quand on parle de l'islam, les deux adjectifs peuvent être utilisés. Mais si les deux font bien référence à l'islam ils n'ont pas la même signification. La confusion des deux termes a été courante pendant longtemps, mais ils ont aujourd'hui des portées très différentes.

Islamique est l'adjectif qui se réfère à la religion ou à la civilisation de l'islam. L'islamisme entend faire de l'islam un mouvement politique, et a pour but de s'approprier l'appareil d'État, voire de contrôler les consciences individuelles, souvent par un retour au **fondamentalisme**, voire à l'**intégrisme**. Il apparaît au XX^e siècle avec la crise des nationalismes postcoloniaux et son expansion s'accélère à la fin des années 1970. Les mouvements islamistes connaissent une radicalisation croissante avec la première guerre du Golfe, ciblant désormais particulièrement les Occidentaux et les régimes musulmans « corrompus » désignés comme leurs complices.

LEXIQUE

On distingue traditionnellement l'islamisme modéré de l'islamisme radical. L'islamisme modéré prône une réislamisation des mœurs et des lois, mais accepte des compromis et reconnaît la légitimité des pouvoirs en place. L'islamisme radical préconise une rupture violente avec l'ordre établi et un endoctrinement autoritaire, avec une application stricte de la **charia**. Certains des mouvements islamistes radicaux sont classés parmi les organisations terroristes, mais sans que cela soit systématique.

Confondre les deux termes suggérerait que l'islam est une religion violente en soi. Comme les autres religions, il peut s'exprimer de manière violente lorsque ses défenseurs occupent des positions dominantes, notamment dans le domaine politique, lorsque celui-ci n'est pas contre-balançé par des contre-pouvoirs ou une opinion publique suffisamment forte pour pouvoir limiter des abus.

Charia

Loi canonique islamique régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle, appliquée de manière stricte dans certains États musulmans.

Fondamentalisme

Retour aux sources fondamentales de la religion (essentiellement Coran et Sunna), ou prétendues comme telles, par certains groupes religieux.

Intégrisme

Attitude et disposition d'esprit de certains croyants qui, au nom du respect intransigeant de la tradition, se refusent à toute évolution. Lecture très littérale (« littéraliste ») du texte sacré sans recours possible à l'exégèse.

Islamique

Relatif à l'islam.

Islamisme

Mouvement regroupant des courants de l'islam, qui veulent faire de celui-ci une idéologie politique par l'application rigoureuse de la charia et, pour les plus radicaux d'entre eux, la création d'États islamiques intransigeants (Cf. <https://acver.fr/CN69>).

Islamisme radical

Idéologie politique qui préconise une rupture violente avec l'ordre établi et un endoctrinement autoritaire par une application rigoriste de la charia.

Séparatisme

Action qui consiste à affaiblir ou à détruire la communauté nationale en vue de remplacer celle-ci par de nouvelles formes d'allégeance et d'identification en rupture avec la tradition démocratique et républicaine (<https://acver.fr/CN66>).



Sur islamique/islamiste :

Une infographie pour bien distinguer les termes
<https://acver.fr/CN68>

Des mises au point utiles sur le vocabulaire et les concepts
<https://acver.fr/CN67>

Une petite histoire de l'islamisme
<https://acver.fr/CN69>

Sur le séparatisme :

Une courte vidéo (2'50) du SG CIPDR sur le séparatisme islamiste
<https://acver.fr/CN70>

Discours du Président de la République à l'occasion du 150^e anniversaire de la République
<https://acver.fr/CN71>

Discours « des Mureaux » du 2 octobre 2020
<https://acver.fr/CN72>

La loi « séparatisme » du 4 août 2021 confortant le respect des principes de la République
<https://acver.fr/CN73>

La réponse du Président de la République au *Financial Time*
<https://acver.fr/CN74>

LE BLASPHEME ?

PAGE 76



En France le délit de **blasphème** en tant que parole ou discours qui outrage la divinité, la religion ou ce qui est considéré comme sacré, a été abrogé par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. La France est, avec

qui ne peut de ce fait être affirmé par la loi. De fait, par définition, le blasphème est une affaire religieuse: un acte ne peut être blasphématoire qu'aux yeux du croyant lui-même, car le blasphème est relatif à la religion qu'il est sensé offenser. A partir du moment où il existe plusieurs religions, et où les Églises et l'État sont séparés, le délit de blasphème est par conséquent difficile à déterminer. Son contenu et la sensibilité qu'il déclenche, dépendent du contexte, de l'époque, du pays où l'on se trouve.

la Belgique, le premier pays à l'abolir en Europe. Jusque-là, la loi du 25 mars 1822 définissait un délit d'outrage aux religions reconnues par l'État « par voie de presse ou par tout autre moyen de publication ». En Alsace et en Moselle, territoires allemands en 1881, l'article 166 du code pénal local n'a été abrogé qu'en 2016, sous l'impulsion de l'Observatoire de la laïcité, suite aux attentats contre Charlie Hebdo. Il fut par exemple utilisé à l'encontre de militants d'Act Up à la suite de leur action en 1996 dans la cathédrale de Strasbourg, pour laquelle cinq d'entre eux furent condamnés à des amendes, jugement confirmé par la Cour de cassation en 1999.

La liberté d'expression, en droit français, permet de critiquer, dénigrer ou même insulter une religion ou une divinité car il s'agit de concepts abstraits, et que seules les infractions contre les personnes peuvent être poursuivies. C'est à ce titre que *Charlie Hebdo* n'a pas été condamné dans les procès qui lui ont été intentés au sujet de ses caricatures. Elle ne permet pas en revanche d'appeler à la mort d'autrui, à la haine contre un groupe ethnique, national, ou religieux : sont punis par cinq ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende ceux qui « auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée » (Article 24 de la loi de 1881).

En Europe, la plupart des pays ne reconnaissent plus le blasphème comme un délit, à l'exception de l'Italie, de la Grèce et de la Pologne. Le Danemark a aboli le délit de blasphème en 2017 après les remous de l'affaire des caricatures.

L'assassinat de Samuel Paty intervient au moment où une autre affaire agite la sphère médiatique, au sujet de **Mila**, jeune lycéenne menacée de mort pour des propos sur les réseaux sociaux jugés blasphématoires par certains.

La position de la France vis-à-vis du blasphème est déterminée notamment par le principe de laïcité qu'elle défend. Ce principe impose aussi le respect des croyances (article 1^{er} de la Constitution : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances"). Reconnaître le blasphème reviendrait à donner une valeur juridique à un terme religieux. Mais cela vaut également pour le droit au blasphème,

Dans la religion musulmane, le blasphème, terme inexistant en arabe, s'apparente à l'**apostasie**. Dans les pays appliquant la charia, le blasphème peut donc être même puni de mort (au Pakistan par exemple).

LEXIQUE

Apostasie

Abandon, reniement volontaire et public d'une religion.

Blasphème

Parole ou discours qui outrage la divinité, la religion ou ce qui est considéré comme respectable ou sacré. En France le délit de blasphème a été abrogé par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Mila (affaire)

Affaire de lynchage médiatique d'une jeune fille accusée de blasphème sur les réseaux sociaux en 2020.



Le blasphème existe-t-il en droit ?

<https://acver.fr/CN75>

« C'est quoi le blasphème ? »

une courte vidéo (3'28) de Public Sénat pour comprendre

<https://acver.fr/CN76>

Le droit de blasphème en Europe

<https://acver.fr/CN77>

Une sélection d'émissions sur le blasphème

<https://acver.fr/CN78>

Le délit de blasphème dans le monde (carte de 2017)

<https://acver.fr/CN79>

La question du blasphème au Danemark

<https://acver.fr/CN80>



Pour traiter de la question dans un autre contexte, il peut être intéressant de faire travailler les élèves sur le débat qui a eu lieu en 1824-25 autour de la question du sacrilège :

<https://acver.fr/CN81>

<https://acver.fr/CN82>

Un prolongement est possible en cours de Français, avec la scène du Pauvre dans Dom Juan de Molière (III,2), 1665 : « Tu n'as qu'à voir si tu veux gagner un louis d'or ou non. En voici un que je te donne, si tu jures ; tiens, il faut jurer ».

laïcité, dans le traitement des atteintes au principe de laïcité et aux valeurs de la République, qu'ils soient le fait d'élèves ou d'adultes. Ils assurent le suivi et la valorisation des actions éducatives mises en œuvre localement pour développer la compréhension et l'appropriation du principe de laïcité. Pour tout événement affectant de manière significative la sécurité des établissements scolaires, notamment les faits graves et les crises avérées ou potentielles, le cas remonte jusqu'au ministère, auprès de la **CMVA**, cellule ministérielle d'alerte et de veille.

qui comporte le plus grand nombre de fonctionnaires, avec plus de 1,2 millions de personnels. Ici, les intervenants extérieurs sont représentés sous la forme d'une silhouette indistincte, anonyme, ce qui peut avoir plusieurs significations. Parmi elles, peut-être l'idée que ces personnels représentent indistinctement l'autorité de l'État. Une autre idée qui s'en dégage est sans doute le sentiment d'un soutien qui ne s'incarne pas, tel qu'il a été perçu par certains acteurs des tragiques événements. Une partie de la famille de Samuel Paty a déposé une plainte en avril 2022 pour pointer les responsabilités des ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, pour non-assistance à personne en péril et non-empêchement de crime. Une information judiciaire a été ouverte et une commission sénatoriale est en cours.



Lorsqu'un danger est identifié, les établissements scolaires sont en contact avec les services de police, par l'intermédiaire des référents sécurité de l'académie ou des services de renseignement départementaux. Les établissements scolaires font partie d'un ensemble administratif, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, qui est celui

LEXIQUE

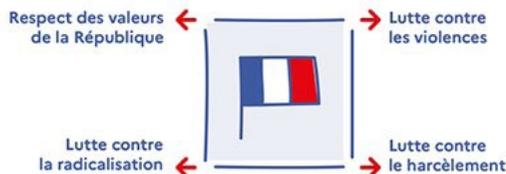
CAAEE

(Centre académique d'aide aux écoles et aux établissements)

Dispositif original de l'Académie de Versailles créé en 2001, il réunit une cinquantaine de personnels chargés de la prévention, de l'intervention et du conseil auprès des établissements scolaires. Il a pour vocation de participer au développement de l'expertise académique dans le domaine de la prévention et de la gestion des phénomènes de violence en milieu scolaire.

Carré régalien

Organisation destinée à améliorer la réponse publique dans quatre domaines stratégiques que sont les Valeurs de la République, la lutte contre la radicalisation, les violences et le harcèlement.



CMVA

(Cellule ministérielle d'alerte et de veille)

Service du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse chargé de traiter tout événement affectant de manière significative la sécurité des établissements scolaires, notamment les faits graves et les crises avérées ou potentielles.

EAVR

(Équipes académiques Valeurs de la République)

Équipes qui réunissent les acteurs engagés dans la promotion des valeurs de la République, l'éducation à la citoyenneté, la prévention des risques sociaux, à travers les enseignements et la vie scolaire.



Formulaire de signalement d'une atteinte à la laïcité :

<https://acver.fr/CN83>

Les dispositifs de soutien des Valeurs de la République au niveau national :

<https://acver.fr/CN84>

<https://acver.fr/CN85>

Centre académique d'aide aux écoles et aux établissements :

<https://acver.fr/CN86>

Ainsi, la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, dite loi séparatisme » (voir Planche 63) crée un délit spécifique de mise en danger de la vie d'autrui par diffusion d'informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle, puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Si la victime est un fonctionnaire ou un élu, la loi prévoit des circonstances aggravantes : « Lorsque les faits sont commis au préjudice d'une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public ou titulaire d'un mandat électif public ou d'un journaliste, au sens du deuxième alinéa de l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende ».

Le cyberharcèlement fait l'objet d'une attention particulière du législateur depuis quelques années, en lien avec la prolifération des contenus haineux sur internet. La circulaire du 24 novembre 2020 met en place un pôle national de lutte contre la haine en ligne, rattaché au tribunal judiciaire de Paris, là encore suite à l'assassinat de Samuel Paty.



Que faire en cas de cyberharcèlement ?

<https://acver.fr/CN87>

<https://acver.fr/CN88>

A l'école

<https://acver.fr/CN89>

LEXIQUE

Cyberharcèlement

Action de tenir des propos ou d'avoir des comportements répétés sur internet ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. C'est la fréquence des propos et leur teneur insultante, obscène ou menaçante qui constitue le harcèlement. Le harcèlement en ligne est puni que les échanges soient publics (sur un forum par exemple) ou privés (entre amis sur un réseau social).

Doxing (ou doxxing)

Pratique consistant à rechercher et à divulguer sur internet des informations sur l'identité et la vie privée d'un individu dans le but de lui nuire.

Effet de meute (aussi appelé Effet de horde)

Comportement par lequel lorsqu'un individu d'un groupe entame une action agressive, le reste du groupe le suit, confortant ainsi son initiative.

Quelques chiffres

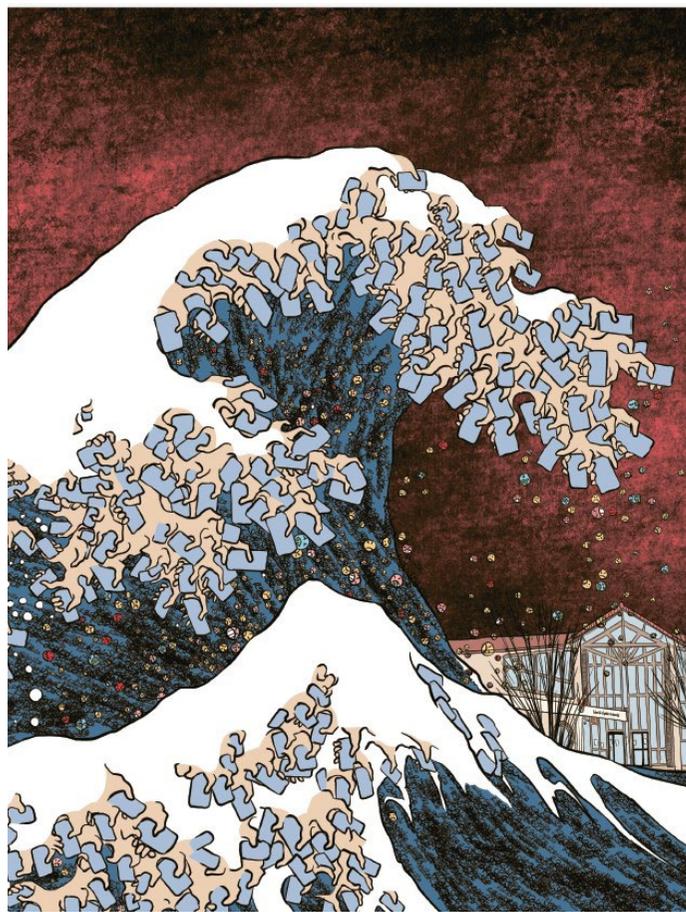
<https://acver.fr/CN90>

Quelle régulation sur les réseaux sociaux ?

<https://acver.fr/CN91>

L'EFFET DE MEUTE

PAGE 109



Crayon noir décrit l'engrenage qui mène à l'assassinat de Samuel Paty en mettant notamment en évidence le rôle des réseaux sociaux comme levier de communication biaisée, de déformation de la réalité, d'amplification du phénomène de groupe et de déshumanisation.

Les messages postés et reçus sur les réseaux sociaux par Abdoullakh Anzorov, les vidéos de Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui, les messages de Priscilla Mangel (voir page 98) ont contribué à alimenter un effet de meute associé à une vision déformée du monde.

L'effet de meute, matérialisé ici par cette vague formée de téléphones portables est un des éléments d'analyse du contexte de l'attentat terroriste. L'image est inspirée de *Sous la vague au large de Kanagawa* du peintre japonais Hokusai. A. Anzorov, que l'on présente comme un individu isolé, participe activement à des groupes sur les réseaux sociaux, groupes qui renforcent ses convictions et sa capacité d'agir. L'étude de l'effet de meute (ou de horde) montre que la cohésion que l'on observe dans les groupes peut amener ses membres à éprouver moins d'inhibition à agresser autrui. L'appartenance d'un individu à un groupe le conduit non seulement à en épouser les normes, mais également à jouer un rôle social correspondant aux attentes des autres personnes qui le constituent. Le groupe est significativement plus agressif que les individus pris isolément lorsque les normes en présence sont favorables à l'agression.

Chaque membre contribue, par son action ou son assentiment muet à certains moments, à renforcer la dynamique malveillante du groupe.

Les mesures agressives définies collectivement par un groupe dépassent significativement celles que choisirait chacun de ses membres pris séparément. C'est le résultat d'un phénomène de **pensée de groupe** qui aboutit à la détérioration de l'efficacité mentale, de la confrontation à la réalité et du jugement moral résultant de pressions internes au groupe. La sensation de cohésion dans le groupe désinhibe le comportement malveillant des individus qui le composent. Par son action propre ou par sa tacite acceptation, chaque membre contribue à en renforcer la violence.

Cet effet de groupe est démultiplié grâce aux outils numériques dont nous disposons aujourd'hui. Les **algorithmes de personnalisation** qui animent les réseaux sociaux et internet en général, nous enferment dans notre vision du monde et dans nos convictions : enfermés dans une **bulle de filtre** nous sommes moins exposés à des informations qui remettraient en cause notre vision du monde, et nous avons moins de chance de tomber sur des faits qui réfuteraient des informations fausses. Les algorithmes influencent de manière significative notre perception du monde et, par conséquent, tout le processus de la prise de décision d'un individu. Souvent, ils empêchent chaque individu de voir non seulement le spectre complet des différentes opinions, mais aussi le spectre complet des faits.

Cependant il convient de ne pas exagérer le poids de ces biais d'influence : la responsabilité de cet assassinat incombe à Abdoullakh Anzorov, quels qu'aient été ses

réseaux. Ainsi, le rapport *Les Lumières à l'ère numérique*, état des connaissances sur les désordres informationnels à l'ère numérique publié à la demande de la Présidence de la République en 2022, avec une liste de 30 recommandations, met en garde : « La connaissance scientifique sur la manière dont les algorithmes façonnent nos croyances ou nos comportements, notamment politiques, n'est pas encore stabilisée et fait parfois valoir des données et des arguments qui peuvent paraître contradictoires. Certaines recherches par exemple ont montré que les réseaux sociaux tendent à nous enfermer dans des chambres d'écho idéologiques, au sein desquelles nous rencontrons avant tout des arguments allant dans le sens de nos propres opinions. D'autres travaux exposent pourtant que la contradiction est habituelle sur les réseaux sociaux et, d'une façon générale, que les interactions avec des individus aux opinions divergentes y sont plus fréquentes qu'on ne le croit souvent : une situation qui est de nature à générer des échanges virulents entre internautes peut même aboutir à l'expression de propos haineux. De même, certaines recherches montrent que les réseaux sociaux exposent leurs usagers à des sources d'information plus diverses que celles qu'ils consultent dans la vie hors ligne. »

Ce qui est certain en revanche, c'est qu'Internet permet l'**influence asymétrique** d'individus motivés qui accèdent ainsi à une visibilité numérique qui excède de beaucoup leur représentativité, rendant possible la prévalence de certains discours extrêmes qui profitent des conditions numériques pour sortir de leur espace de radicalité et diffuser leurs argumentaires. La surabondance d'informations et l'agora que permettent les réseaux sociaux favorisent les discours porteurs de violence.

LEXIQUE

Algorithmes de personnalisation

(ou de recommandation)

Forme spécifique de filtrage de l'information visant à présenter des contenus qui sont susceptibles d'intéresser l'utilisateur d'un réseau social. Les algorithmes permettent de gérer des volumes croissants de données, de les analyser, et de les filtrer pour attirer au maximum l'attention de l'utilisateur. Ils influencent nos comportements et nos décisions, d'où la nécessité de prendre conscience des enjeux qui y sont associés.

Biais de cadrage

Manière dont la présentation d'une information influence nos choix et nos comportements. Sur une interface, seules les options sur lesquelles on veut que vous cliquiez apparaissent ou sont mises en avant.

Biais de confirmation

Lorsqu'une personne a des croyances, elle ne va avoir tendance à croire que les informations qui les confirment et à ignorer, voire même discréditer, les informations qui les contredisent. Le biais de confirmation nous incite à n'aller que dans le sens de ce que nous croyons déjà et tend à confirmer nos points de vue.

Biais de désirabilité sociale

Tendance à chercher à être approuvé par ses pairs en se présentant de manière conforme par rapport aux attentes d'un certain groupe social.

Biais de la pensée de groupe

Phénomène qui peut concerner un groupe qui se donne l'illusion de penser un problème et de parvenir à une décision pertinente alors qu'en réalité la pensée individuelle et collective est paralysée par des mécanismes nocifs de dynamique de groupe.

Bulle de filtre

(ou bulle de filtrage, ou bulle informationnelle)

Concept développé par Eli Pariser dans les années 2010 analysant l'enfermement intellectuel de l'individu qui se voit proposer automatiquement sur Internet des contenus conformes à ses préférences. La bulle désigne à la fois le filtrage volontaire de l'information qui parvient aux internautes par différents filtres et l'état d'isolement intellectuel et culturel dans lequel ils se trouvent, quand les informations qu'ils recherchent sur internet résultent d'une personnalisation mise en place à leur insu.

Effet de meute

(aussi appelé Effet de horde)

Comportement par lequel lorsqu'un individu d'un groupe entame une action agressive, le reste du groupe le suit, confortant ainsi son initiative.

Effet de simple exposition

Fait qu'il y ait plus de chances d'apprécier quelque chose ou d'être d'accord avec une idée si l'on y est fréquemment exposé. Les bulles renforcent l'effet de simple exposition.



Sur les algorithmes et les biais :
Vademecum de l'Éducation aux médias
et à l'information

<https://acver.fr/CN92>

Bulles de filtrage :

<https://acver.fr/CN94>

<https://acver.fr/CN95>

Biais cognitifs :

<https://acver.fr/CN96>

Fake news :

<https://acver.fr/CN97>

Rapport *Les Lumières à l'heure numérique*,
Gérald Bronner, 2022 :

<https://acver.fr/CN98>

<https://acver.fr/CN99>

Vademecum de l'Éducation aux médias
et à l'information :

<https://acver.fr/CN100>

Sur l'œuvre *Sous la vague au large de
Kanagawa Panorama de l'art / L'histoire de
l'art en un seul regard* - analyse :

Sous la vague au large de Kanagawa
[Ministère de la Culture, Réunion des
Musées nationaux et Grand Palais]

<https://acver.fr/CN101>

BNF : Les Essentiels : « Sous la vague au
large de Kanagawa », *Les Trente-six vues du
mont Fuji (Fuji sanjûrokkei)*, 1re vue .

<https://acver.fr/CN102>

Podcast « Hokusai :
pourquoi n'a-t-on retenu que La Vague ? »

<https://acver.fr/CN103>

Article « Vagues » dans le *Dictionnaire
des symboles*, Jean Chevalier et Alain
Cheerbrant, collection Bouquins, 1969.

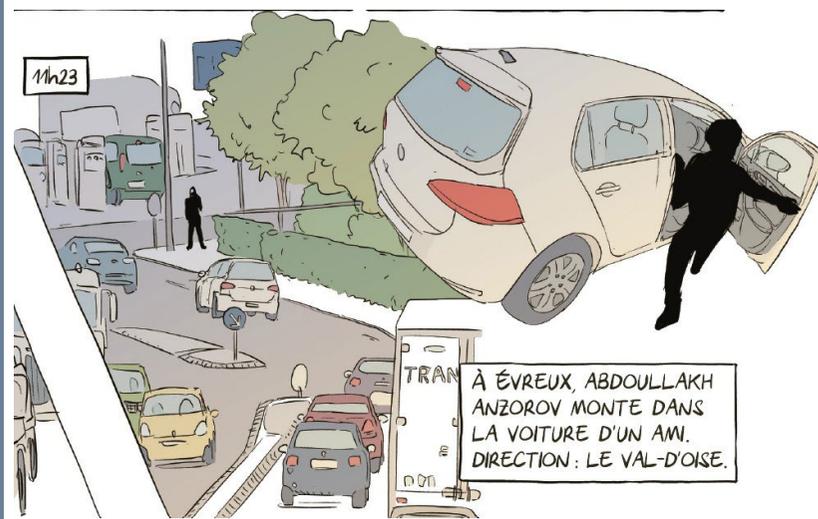


L'analyse de ces événements tragiques révèle la place centrale qui revient à l'Éducation aux Métiers et à l'information (EMI) dans les fondamentaux de l'école. Il s'agit de mettre en place une véritable alphabétisation algorithmique qui permet aux élèves et futurs citoyens d'accéder à un "régime" informationnel sain et les encourage à se responsabiliser lorsqu'ils utilisent les réseaux sociaux.

De même travailler sur l'effet de meute et les différents biais cognitifs est un levier intéressant pour la construction de l'esprit critique notamment dans la lutte contre le harcèlement.

COMPLICES

PAGE 112



Quand les terroristes semblent agir seuls, ils bénéficient de complicités, de réseaux d'information et d'échange, de mentors etc.

Car Abdoullakh Anzorov n'a pas agi seul, et la vignette illustre bien les complicités dont

l'auteur de l'attentat a pu bénéficier.

En droit français, la complicité est définie pour une personne qui « sciemment, par aide ou assistance, [...] a facilité la préparation ou la consommation » d'un crime ou d'un délit ou qui « par don, promesse, menace, ordre, abus d'autorité ou de pouvoir aura provoqué une infraction ou donné des instructions pour la commettre » (Code pénal, article 121-7). Ainsi, deux de ses amis ont été renvoyés devant la cour d'assises : il s'agit de deux habitants d'Evreux, commune où vivait l'assassin de Samuel Paty. Ils l'avaient accompagné pour acheter des armes et l'un l'avait également véhiculé jusqu'au collège du Bois d'Aulne le jour des faits.

Ce ne sont pas les seules personnes dont le procès va avoir lieu. Le père de la collégienne à l'origine de la polémique (voir Planche 98), le militant islamiste ayant participé à la diffusion des vidéos sur les réseaux sociaux comme une femme convertie en lien sur Twitter avec l'assassin ainsi que trois autres adultes seront jugés par la cour d'assises spéciales de Paris à partir du 12 novembre. Cette importance des complices est un fait marquant des attentats terroristes ayant touché la France depuis 2015. Lors du procès des attentats de janvier 2015, quatorze personnes sont jugées à partir de novembre 2020, 20 lors du procès des attentats de novembre 2015, à partir de septembre 2021.



Les chroniques de Soren Seelow dans *Le Monde* permettent de saisir le rôle de la complicité dans l'organisation des actes terroristes et le parcours des complices, voir par exemple « Procès de l'attentat du quartier de l'Opéra : le meilleur ami du tueur condamné à dix années de réclusion »,

31 octobre 2023

<https://acver.fr/CN104>

Sur le djihadisme d'atmosphère

<https://acver.fr/CN105>

LES INDICS

PAGE 118



Pour arriver à ses fins, Abdoullakh Anzorov a eu besoin d'aide pour reconnaître Samuel Paty. Il interpelle alors un collégien à la sortie du collège, qui se voit proposer la somme de trois cents euros pour désigner le professeur à la sortie des cours, en fin d'après-midi. L'adolescent, alors âgé de 14 ans, accepte et s'entoure de quatre camarades pour assurer sa mission. L'enquête montre que deux autres élèves, mis au courant, tentent de les empêcher de désigner le professeur, de peur d'un « drame ».

Cet épisode soulève la question de la complicité de ces adolescents, et de la responsabilité que l'on assume quand on transmet ce genre d'information, contre rémunération, à un inconnu. Même si les juges ont considéré qu'ils n'avaient pas conscience du projet d'assassinat, ils sont soupçonnés d'avoir permis à l'assaillant d'identifier sa victime, tout en sachant que les intentions d'Abdoullakh Anzorov étaient malveillantes. Les jeunes restent

en effet deux heures devant le collège et ils sont même repérés par des policiers municipaux de Conflans-Sainte-Honorine, en patrouille, vers 16h, ce qui dissout momentanément le groupe, preuve s'il en est d'une certaine conscience du caractère peu droit de leur démarche. Pendant 45 minutes, des collégiens attendent avec le terroriste, un peu en retrait, tandis que d'autres patientent devant le collège. Lors de l'enquête, l'un d'entre eux aurait confié : « Je n'aurais pas dû être là, je me reproche de l'avoir désigné. Si j'avais réfléchi, j'aurais peut-être pu prévenir quelqu'un ».

Les six adolescents ont été jugés devant le Tribunal des mineurs de Paris du 27 novembre au 8 décembre 2023. Ils ont comparu pour « association de malfaiteurs en vue de préparer des violences aggravées ». Ils ont été condamnés à des peines allant de 14 mois de prison avec sursis à six mois de prison ferme, aménagés sous bracelet électronique. La peine la plus lourde, deux ans de prison dont six mois ferme aménagés sous bracelet électronique, a été prononcée à l'encontre de l'ex-collégien abordé par l'assaillant Abdoullakh Anzorov.



Sur la justice spécifique des mineurs :
<https://acver.fr/CN106>



Il est possible d'aborder la question de la responsabilité individuelle des élèves, notamment au travers de débats. Ici une démarche proposée par Canopé :
<https://acver.fr/CN107>

L'ASSASSINAT

PAGE 122-123



Les deux pages retraçant l'assassinat de Samuel Paty sont totalement noires. Ce choix graphique peut être vu de plusieurs manières.

Il est une manière de représenter ce qui n'est pas montrable, une manière de parler de l'attentat et de son horreur sans en montrer la réalité, parce que cette réalité n'est pas montrable et que rien ne pourra la représenter telle qu'elle a été.

A ce titre, les deux pages du roman graphique peuvent se lire aussi comme une sorte d'écran noir qui empruntent à des codes cinématographiques. On songe ainsi au fondu au noir puis au néant sur lequel s'achèvent certains films apocalyptiques, tels que *Melancholia* de Lars Von Trier. On ne montre à l'écran que ce qui cause la mort ou s'apprête à la provoquer mais la mort elle-même relève du hors-champ, dans son épouvante et son horreur pures.

Le noir est aussi une référence au travail de maîtrise (actuel M1) de Samuel Paty, *Le Noir, société et symbolique, 1815-1995*. Cet ouvrage a été édité par les Presses universitaires de Lyon en 2021. Le noir est, d'après son mémoire, aussi bien une des couleurs reprise par les extrémistes que celle de la modernité (celles des téléphones portables et en filigrane des réseaux sociaux).

Le noir est aussi une couleur du deuil. Il a été choisi, en Occident, en lien sans doute avec la pratique funéraire. Les défunts sont mis en terre. Les premières traces du deuil noir datent sans doute du Néolithique. Il faut cependant attendre le XV^e siècle pour que les techniques permettent une popularisation de cette couleur auprès des populations d'abord aisées.



« Pourquoi porte-t-on du noir aux enterrements », chronique de France culture, 16 avril 2020 :
<https://acver.fr/CN108>

Compte-rendu du mémoire de Samuel Paty par Kévin Bideaux, « Samuel PATY, *Le Noir, société et symbolique 1815-1995. Mémoire de recherche d'un apprenti historien* », *Questions de communication* :
<https://acver.fr/CN109>

Quatre émissions pour découvrir le noir sous toutes les nuances. Quatre émissions pour s'abîmer dans la couleur la plus mystérieuse et la plus totale :
<https://acver.fr/CN110>

Michel Pastoreau,
Noir, histoire d'une couleur
Paris, Seuil, 2008.



Peut-on parler de terrorisme en classe ?

La question est plus de savoir comment. Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins idéologiques, politiques et/ou religieuses. Il se caractérise par des acteurs non étatiques, une motivation politique ou politico-religieuse, des civils pris pour cible.

La classe est un espace laïc de réflexion et d'analyse, un espace qui offre l'opportunité de faire un pas de côté sous la conduite d'un maître qui dispose d'un savoir. Elle est un espace de parole et de contextualisation nécessaire dans lequel les mots utilisés sont pesés et définis, où la nuance est de mise et la parole posée. On y promeut l'effort intellectuel, où des questions sont parfois posées pour lesquelles il n'y a pas de réponse y compris sur des événements du passé. Elle est enfin un espace où les valeurs et principes de la République sont affirmés. Tout propos contraire aux valeurs et principes de la République doit être repris pour en montrer les conséquences éventuelles à leurs émetteurs (conséquences sociales sur le vivre ensemble, conséquences juridiques quand des propos tombent sous le coup de la loi par exemple).

Dès lors, l'évocation du terrorisme et de ses drames est non seulement possible mais nécessaire, à condition qu'elle ne soit jamais improvisée – il est toujours possible de différer une réponse à une question d'élève – et qu'elle s'appuie sur des sources claires et explicites.

Le terrorisme peut dès lors être abordé dans le cadre des programmes disciplinaires et participer ainsi de l'enseignement de la défense. En Histoire-Géographie au lycée, par exemple, il est central dans le thème 2 d'HGGSP, « Faire la guerre faire la paix », mais peut être également abordé dans le thème 4 de tronc commun, « Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990 entre coopérations et conflits ». Au collège, il peut faire l'objet d'un point au sein du thème 2, « Le monde depuis 1945 - Enjeux et conflits dans le monde après 1989 ». L'EMC peut également être l'occasion d'aborder le thème dans un cadre pédagogique.

Le Musée-Mémorial du Terrorisme, qui ouvrira ses portes en 2027, a pour vocation de rendre hommage aux victimes du terrorisme à l'échelle de la France et du monde. Musée d'histoire et de société, tourné vers la connaissance et la pédagogie, il propose d'ores et déjà des ressources en ligne pour travailler avec les classes.



Le site du Musée-Mémorial du Terrorisme :
<https://acver.fr/CN111>

<https://acver.fr/CN112>

Le rapport de la mission de préfiguration d'un musée-mémorial des sociétés face au terrorisme :
<https://acver.fr/CN113>

Le site gouvernemental sur le terrorisme islamiste et la radicalisation :
<https://acver.fr/CN114>

Quelques pistes de réflexion pourront être trouvées dans une note de l'UNESCO sur le rôle de l'éducation dans l'atténuation des menaces contemporaines et la promotion d'une paix durable :
<https://acver.fr/CN115>

Une tribune d'André Gunthert, enseignant-chercheur à l'EHESS, article qui réfléchit sur la nécessité ou pas de montrer la violence :
<https://acver.fr/CN116>

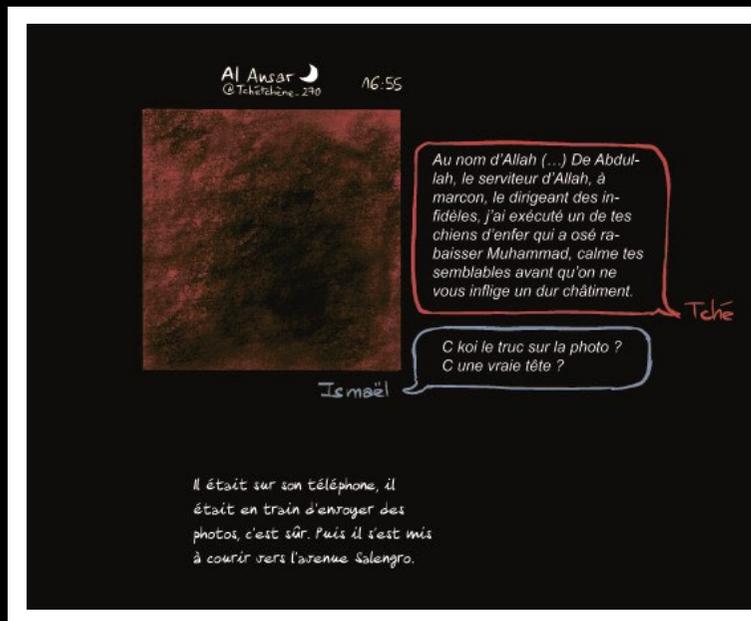
Comment en parler aux plus jeunes :
<https://acver.fr/CN117>

Géopolitique du terrorisme :
<https://acver.fr/CN118>

Le terrorisme au journal télé :
<https://acver.fr/CN119>

MISE EN SCÈNE EN LIGNE

PAGE 124



Cette planche toujours noire reprend le cours du récit essentiellement à travers les mots de l'auteur de l'attentat et des témoins.

La présentation de la planche reprend la disposition des textos et des messages qui peuvent être envoyés sur les réseaux sociaux. Cet attentat a eu lieu en public, en pleine journée, laissant des témoignages nombreux. Les travaux du sociologue Gérôme Truc montrent que depuis les années 1990, le traitement médiatique des attentats laisse de plus en plus de place non seulement aux victimes mais aux réactions de la société civile. L'assassinat contre Samuel Paty en a été l'illustration, les médias donnant la parole aux habitants de Conflans-Sainte-Honorine et aux élèves du collège. Pour le sociologue Gérôme Truc, ce traitement médiatique rend compte de l'émotion collective, tout en l'alimentant.

Le tweet d'Abdoullakh Anzorov indique plusieurs éléments. Son nom de compte indique son origine tchéchène. Son avatar est Al-Ansar (Cf. Planche 36). Ce terme *Ansar* désigne les compagnons du prophète Mahomet, originaires de Yathrib-Médine. Il permettait de distinguer les premiers compagnons de Mahomet, des

immigrés mecquois qui l'avaient rejoint. L'appellation *al-ansari* dans certains noms de personnes indique qu'on se réclame de la descendance d'un *ansar* de Mahomet. Abdoullakh Anzorov se voit donc comme un continuateur des compagnons du prophète.

Son tweet commence par la *basmala*. Cette formule qui se trouve au début de chaque sourate du Coran signifie « Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux ». Elle est récitée dans de nombreux actes, souvent de la vie quotidienne sous une forme abrégée « Au nom d'Allah » (*la bismillah*). Son utilisation indique qu'Abdoullakh Anzorov croit agir avec l'assentiment divin.

Dans la revendication, on retrouve plusieurs éléments du vocabulaire djihadiste. Le Président de la République est présenté comme le chef des **infidèles**. Il faut savoir que la notion d'infidèle dans l'Islam a été une construction longue. Au départ, le terme est celui de *kafir* qui désigne de manière péjorative celui qui ne croit pas en l'Islam, c'est-à-dire simplement les non-musulmans. Puis le terme prend une **tournure** plus complexe en incluant aussi les **apostats**.

Abdoullakh Anzorov revendique son attentat par un compte Twitter. Mais d'autres moyens sont utilisés par les djihadistes pour revendiquer leurs attentats : audio, vidéo plus ou moins élaborées et produites plus ou moins longtemps après l'attentat. AQPA revendique les attentats contre *Charlie* par un communiqué. C'est de cette manière qu'agit aussi l'État islamique lors des attentats de novembre 2015 à Paris. En revanche pour l'attentat de l'Opéra, l'État islamique a diffusé comme revendication une vidéo tournée par l'auteur de l'acte.



LEXIQUE

Apostat

Celui qui a abandonné, renié volontairement et publiquement une religion.

Infidèle (en arabe kafir)

Le mécréant. Dans l'islam, il s'emploie à propos de toute croyance autre que celle portée par le Coran, de l'athéisme et de l'apostasie ou excommunication.

Le site du gouvernement sur le terrorisme islamiste et la radicalisation
<https://acver.fr/CN120>

Djihadisme et réseaux sociaux
<https://acver.fr/CN121>

Terrorisme, internet et réseaux sociaux
<https://acver.fr/CN122>

Références aux travaux de Gérôme Truc
<https://acver.fr/CN140>

<https://acver.fr/CN139>

LE CHOC DES IMAGES

PAGE 128



Cette planche permet de saisir deux éléments importants dans la transformation de l'attentat en un événement concernant la communauté nationale.

La rapidité de la circulation des informations est mise en avant et l'élargissement de l'information par cercles concentriques relèvent une des dynamiques de l'information aujourd'hui : groupes de discussions pour les personnes proches, puis diffusion par des intermédiaires dans un cercle qui demeure celui des proches témoins (la mère de famille) puis généralisation de l'information par les médias officiels.

La sidération est visible dans toutes les réactions et correspond assez bien à ce que le sociologue américain Randall Collins décrit dans la réaction des sociétés face aux attentats. La première étape, jusqu'à 48 heures après l'attentat, est celle du choc pur où les réactions sont plutôt dans le domaine de l'incompréhension ou de la sidération. A cette phase succède le moment de la solidarité, quelques jours après l'attentat : les citoyens se rassemblent – comme dans les rassemblements post-Charlie – des slogans sont créés. Elle dure plusieurs mois avant le retour « à la normale ». Cette transition vers le nouvel état peut se faire avec des moments de focalisation plus ou moins « hystériques » dont le débat autour de qui « est Charlie » a pu être la preuve.

Cette planche soulève également la question de l'exposition des élèves aux images violentes et sans filtre sur les réseaux sociaux. Après l'assassinat de Samuel Paty, des vidéos ont immédiatement circulé, postées par le terroriste lui-même pour Abdoullakh Anzorov.

Des séances d'EMI peuvent aider les élèves à se préserver de telles images. Surtout, il est indispensable d'accueillir la parole des élèves ayant été confronté à des telles images en leur permettant d'exprimer leurs émotions, en les rassurant, en respectant leur sensibilité. On voit aussi l'importance du rôle joué par les parents d'élèves dans la constitution d'une véritable communauté éducative. L'implication des parents est un facteur de réussite scolaire et la construction d'une co-éducation nécessite de dépasser les réticences des familles peuvent avoir envers l'école. On voit dans cette planche le rôle que les fédérations de parents d'élèves jouent pour participer à la création d'une véritable communauté éducative. Les personnes sociales et de santé de l'Éducation nationale aident aussi à la prise en charge des élèves.

La diffusion de ces images par les réseaux sociaux en les repostant, si la justice les qualifie d'apologie du terrorisme, peut conduire l'auteur à être condamné jusqu'à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende (art. 421-2-5 du Code Pénal).



Dire son émotion face aux attentats
<https://acver.fr/CN134>

Comment la société réagit-elle face aux attentats ?
<https://acver.fr/CN135>



Quelques idées de travail avec les élèves autour de la question des images violentes et de leur appréhension
<https://acver.fr/CN136>

Des conseils du Clemi pour aborder la question de la surexposition aux images violentes
<https://acver.fr/CN137>

Éducation aux médias et à l'information : essai d'Emmanuel Taïeb, professeur de sciences politiques à Sciences Po Lyon, *Faut-il montrer les images de violence ?*, 7 juillet 2015. Article disponible sur le site de *La Vie des idées*, revue en ligne rattachée à l'Institut du monde contemporain du Collège de France et dirigée par Pierre Rosanvallon
<https://acver.fr/CN138>

ASSOCIATION FRANÇAISE DES VICTIMES DU TERRORISME

PAGE 141

Les seules qui en ont été capables, ce sont les personnes de l'Association française des victimes du terrorisme, qui sont intervenues dans quelques classes. Il aurait fallu que ce soit dans



L'AFVT, Association française des Victimes du Terrorisme, fondée en 2009, a pour objet d'apporter une assistance aux victimes du terrorisme ou à leurs familles. Elle assure auprès d'elles une mission de soutien psychologique, avec notamment des dispositifs d'accompagnement collectif et des groupes de parole. Elle leur offre également une assistance juridique et administrative. Elle s'investit enfin dans la prévention : elle sensibilise l'opinion publique aux dangers de la radicalisation, de la propagande extrémiste et de l'embrigadement. L'AFVT a été très présente auprès des équipes du Bois d'Aulne, et l'est encore aujourd'hui. Elle accompagne spécifiquement tous les établissements scolaires qui ont été touchés par le terrorisme.

Le Ministère de l'Éducation nationale peut donner un agrément à une association qui propose des activités éducatives complémentaires aux enseignements et dès lors qu'elle couvre l'ensemble du territoire national et que son action s'exerce effectivement dans un nombre significatif d'académies. Pour les associations plus modestes il existe également un agrément académique.



Sur l'AFVT :

<https://acver.fr/CN123>

<https://acver.fr/CN124>

<https://acver.fr/CN133>

Sur les dispositifs d'aides aux victimes du terrorisme :

<https://acver.fr/CN125>

Sur l'agrément des associations par le Ministère :

<https://acver.fr/CN126>



Il est possible d'inviter l'AFVT à intervenir dans les classes pour un travail pédagogique. Elle mobilise pour cela des témoins d'attentats spécialement formés pour parler à un jeune public. Une enseignante de Lettres est mise à disposition par l'Éducation Nationale auprès de l'association pour l'accompagnement des enseignants.

<https://acver.fr/CN127>

PRIX SAMUEL PATY

PAGE 154



Organisé par l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG), ce Prix souhaite honorer Samuel Paty en faisant vivre sa mémoire à travers des projets de classe réalisés à partir d'un thème annuel. Celui-ci est adapté aux programmes d'EMC, autour de principes et valeurs démocratiques au cœur de la construction intellectuelle et citoyenne des élèves. Les thèmes ont une résonance particulière avec les événements tragiques d'octobre 2020 : « Sommes-nous toujours libres de nous exprimer ? » et « Les infos : quels dangers pour la démocratie ? ». Le thème pour l'année 2023-24 sera : « La Laïcité à l'École : un principe pour se respecter ? ».

Ce prix ne récompense pas des projets individuels mais toujours des projets de classe car il a pour ambition de favoriser la cohésion et la coopération des élèves. C'est un hommage à la pédagogie de projet que chérissait Samuel Paty. Initié dès 2021 à destination des élèves de collège, il est ensuite proposé également en 2022 aux élèves des lycées généraux, technologiques et professionnels, et aux élèves du cycle 3 de l'école élémentaire à partir de 2023.

Le prix Samuel Paty permet de rendre hommage au professeur assassiné et à son travail en proposant chaque année des réalisations positives et porteuses de valeurs, pour que « le nom de Samuel Paty ne devienne pas le symbole d'un atroce fait divers ou finisse par être oublié » (Christine Guimonnet, Secrétaire générale de l'APHG, 14 octobre 2023).

LEXIQUE

APHG :

Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie, association créée en 1910 qui regroupe des professeurs d'histoire et de géographie, de l'école primaire à l'université. Depuis sa création, elle porte des combats en faveur de ces deux disciplines, dans une perspective citoyenne où les intérêts des élèves et des enseignants sont étroitement associés en vue d'un épanouissement commun au sein de la République.



Le site officiel du Prix Samuel Paty :

<https://acver.fr/CN128>

Le thème de l'édition 2023-24 :

<https://acver.fr/CN129>

Discours de la Première ministre lors de la remise du prix en 2023 :

<https://acver.fr/CN130>



Participer avec les élèves à un concours citoyen est une expérience toujours riche. Cela permet d'aborder des questions difficiles en profondeur en laissant une large place à l'autonomie et à la créativité, et en développant l'esprit de cohésion de la classe :

<https://acver.fr/CN131>